Lundi, 30 avril 1849. 1re année. — N° 46.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.
PARIS.	24 fr.	12 fr.	6 fr.
SEINE.	28 »	14 »	7 »
DÉPARTEMENTS . . .	32 »	16 »	8 »
ÉTRANGER	40 »	20 »	10 »

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du Journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. .	» fr. 80 c.
Dix fois dans un mois.	» — 50
Réclames.	2 — »»
Faits divers	3 — »»

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé au Rédacteur-Gérant. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 23 mai 1848.)

AVIS IMPORTANT.

Par suite de nouvelles conventions postales conclues entre le gouvernement et diverses puissances, qui dispensent les journaux de surtaxes,

A partir du premier mai, le prix de l'abonnement à la *Tribune des Peuples* est ainsi réduit :

Départements et Étranger :

Un an :	**32 fr.**
Six mois :	**16 fr.**
Trois mois :	**8 fr.**

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 29 AVRIL 1849.

EXAMEN DE CONSCIENCE.

Quelques jours encore, messieurs les représentants, et vos électeurs auront à vous demander compte de vos actes; vous plaira-t-il d'anticiper par la pensée sur ce moment critique, et de faire, à l'aide de nos souvenirs et des vôtres, un retour sur vous-mêmes?

Lorsque le gouvernement provisoire eut déposé entre vos mains les pouvoirs qu'il tenait de la force des choses, vous n'étiez guère connus de la France; hormis quelques noms chers au parti républicain, les noms de ceux qui lui souhaient haut la voix de l'avenir; à part un petit nombre d'autres noms de souvenance fâcheuse, le Peuple ne savait rien de vous; vos célébrités discrètes n'avaient pas franchi les limites du département ou du canton, on vous attendait à l'œuvre; l'œuvre était ardue, nous vous devons cet aveu insuffisamment justificatif.

Le petit commerce aux abois ne savait plus à quel gouvernement se vouer, par suite de la concurrence écrasante qui, sous la monarchie, s'exerçait librement du fort au faible. Le propriétaire avait ses biens grevés d'hypothèques; il était encombré de produits dont il ne pouvait se défaire, même à vil prix, et, pour payer la main d'œuvre, il se trouvait contraint à des emprunts usuraires qui souvent lui faisaient défaut; le crédit n'avait plus le souffle, et le numéraire poltron ou engourdi, obligé de remplir les fonctions de la lettre de change, était désormais incapable de soulever la production et d'en faire circuler le chyle dans les veines du corps social; le Peuple mourait de faim comme aujourd'hui. Nous ne parlons que du plus pressé, cela suffit à montrer les difficultés de votre mission, mais en raison même de ces difficultés l'effort était indispensable.

Or, qu'avez-vous fait?... Vous avez débuté par perdre trois mois en discussions oiseuses. La République proclamée par vous, sans avoir été comprise, attaquait au vif vos habitudes bureaucratiques; cette paresse parlementaire, fouettée jusqu'au sang par les urgences de la situation, ne pouvait pardonner à l'époque nouvelle tant de travail mis sur ses bras; mais, comme elle en rejetait la faute sur la forme du gouvernement, elle la prit insensiblement en aversion.

Vous refusâtes d'attribuer les misères du moment aux malversations de la monarchie; les pénuries du commerce, les défaillances du crédit, tout cela fut mis sur le compte de la révolution démocratique, à qui vous n'avez jamais voulu permettre d'être sociale ou humanitaire, oubliant que le gouvernement de Louis-Philippe n'était tombé que pour avoir été seulement constitutionnel lorsqu'il aurait du être social et se préoccuper un peu plus des souffrances du pays et de l'émancipation des peuples, au lieu de tant se soucier de l'achat des consciences; vous perdîtes de vue que la dette flottante, dont nous nous trouvâmes grevés en février, ne s'élevait en 1831 qu'à 250 millions, tandis qu'en 1848 elle dépassait le chiffre de 670 millions.

Les mesures énergiques et décisives que le gouvernement provisoire ne pouvait prendre, car elles auraient par trop engagé sa responsabilité (il n'était pas, comme vous, issu du suffrage universel), vous les avez mises de côté, ne laissant subsister, pour faire face aux exigences du budget, que l'impôt des 45 centimes en place de l'impôt progressif portant sur le riche au lieu d'écraser le pauvre, ainsi qu'il était de toute justice.

Et voyons ce que vous avez fait pour le commerce, et pour cette propriété, qui vous cause tant de sollicitudes. Le propriétaire peut-il compter sur des avances, peut-il échanger ses produits? La circulation est-elle en activité? Comment se porte l'industrie? Il eût pourtant été possible, sinon facile, de venir à leur secours en suppléant à l'insuffisance du numéraire, et en créant ce papier-monnaie dont vous avez paru si effrayés, et dont une émission modérée eût tout sauvé, quoi que vous puissiez dire. Était-ce donc un projet si déraisonnable que la création d'une *Banque d'État*, d'une espèce de *Mont-de-Piété* général de toutes les valeurs de la France, dont la circulation eût été assurée, lorsqu'une expertise sévère les aurait chiffrées seulement au tiers de leur *minimum*?

Or, tous les impôts abolis par le gouvernement provisoire ont été par vous rétablis, à l'exception de l'impôt du sel que vous vous êtes contentés de modifier; ne deviez-vous pas songer, messieurs les représentants, que leur abolition, remplacée par un impôt plus équitable, enrichissait le pauvre? Car l'ouvrier qui gagne en moyenne 600 fr. par an (ce qui n'est pas trop puisque l'entretien d'un soldat revient à 1,000 fr.) perd, tout calcul fait, sur cette somme, 171 fr. 50 c., par suite de vos impôts sur les matières de première nécessité, 54 fr. sur la viande, 55 fr. sur le vin, 6 fr. 50 sur le sel, de plus 20 fr. sur l'eau-de-vie et 36 fr. sur le tabac dont l'ouvrier le plus sobre ne peut guère se passer: mais toutes les propositions entachées de socialisme, nous devons dire empreintes de fraternité, ont été repoussées par vous avec un acharnement systématique. Le droit au travail n'a pu trouver grâce devant vous; vous avez dit à l'ouvrier : Nous n'avons que faire de tes sueurs, vis si tu peux vivre..., comme ces repus égoïstes qui, au lever de la nappe, ne conçoivent pas que d'autres aient faim, et qui ne montrent de sollicitude que pour les caprices ou les mélancolies de leurs ventres!...

Quels sont les systèmes que vous avez étudiés et compris? Qu'est-ce que Cabet, qu'est-ce que Saint-Simon, qu'est-ce que Leroux? qu'est-ce que Fourier? Répondez. Avez-vous étudié ce qu'il y a d'applicable dans ces théories? Nous avons bien le temps de rêver à de pareilles billevesées, me répondez-vous. Fort bien, mais alors mettez vos convictions sur le tapis, exposez-nous vos idées sur l'avenir social... (Social, encore un mot qui fera hausser les épaules.)

Ah! messieurs les représentants, votre rôle était si beau, pour peu que vous eussiez eu de charité et de bon vouloir, et si vous n'aviez pas reculé devant la peine d'examiner; mais, non, vous avez écouté l'exposé de toutes les théories socialistes, de cet air finaud, sceptique et gouailleur d'un paysan à qui l'on certifie que la terre est ronde, et qui se réserve toujours le droit d'en douter. Abandonnons le côté matériel des choses; passons à un autre sujet. La liberté de la pensée a été niée par vous, comme l'avait été le droit à l'existence.

Vous avez exigé le cautionnement des journaux, vous avez poursuivi à outrance les organes de l'idée républicaine, tolérant, d'autre part, les infâmes calomnies des feuilles réactionnaires; vous avez supprimé les clubs. Il ne vous souvenait donc plus que, du temps de la Restauration, les Villèle et les Polignac reculèrent devant la dissolution de la réunion *Aide-toi le ciel t'aidera*, dont Guizot et consorts étaient les plus éminents coryphées. Vous avez exagéré les rigueurs bourbonniennes; par suite de votre inepte condescendance, sous la République française, l'instruction publique a été livrée aux mains des jésuites; un ministre, panégyriste de l'inquisition, a été chargé de réglementer l'éducation primaire et les membres de la commission ont été pris dans la rédaction de l'*Univers*.

Voilà des faits; nous en passons et des meilleurs. Que direz-vous du mouvement du 15 mai, ô républicains qui pâlissez sur vos chaises curules?... ô fermeté romaine, ô intrépidité des anciens jours!... Quelle tenue! mais aussi que vous avez été triomphants et superbes après les fatales journées de juin, ô sauveurs de la patrie, lorsque protégés par la valeur des vrais conservateurs, c'est-à-dire des soldats, vous avez relevé vos fronts courbés sous l'âpre grondement de l'émeute, et que les fanfaronnades du *Constitutionnel* ont embouché la trompette... Laissons cela, qu'avez-vous fait encore de la dignité de la France?... En quels bas lieux diplomatiques avez-vous laissé traîner son honneur?... Que sont devenues les promesses faites à l'Italie?... Votre neutralité complaisante a sanctionné les massacres de Naples, le bombardement de Messine et l'étouffement de la Pologne; sous les auspices de votre laisser-faire, à Vienne, l'ignoble camarilla de l'empereur a mis à feu et à sang les capitales de l'empire!

Epanouissez-vous, hommes intelligents; donnez-vous des poignées de main pour avoir recloué à l'édifice social les planches vermoulues qui s'en étaient détachées! Il ne vous reste plus qu'à rasseoir sur leur siége les prétentions surannées du pape, et à retremper dans le sang romain la pourpre fanée de ses cardinaux!

Le bulletin autrichien que nous publions aujourd'hui ne parle que des événements qui ont précédé le 21 avril. Il en dit pourtant assez pour nous donner le droit de croire qu'il n'y a rien d'exagéré dans les dernières nouvelles si favorables à l'armée hongroise. L'abandon de Pesth et de Bude par les troupes impériales, la défaite de Wohlgemuth, le ravitaillement de Komorn. sont des faits avoués officiellement.

Les partis en Espagne (1).

LES MODÉRÉS.

Depuis quelques années, mais plus particulièrement depuis que la Révolution a éclaté en France, jetant l'alarme dans toute l'Europe, le parti modéré, dont le gouvernement espagnol est l'expression fidèle, avait adopté et suivi la maxime suivante, que tout récemment M. Guizot a publiée dans son livre sur la démocratie : « *Résister* non-seulement au mal, mais au principe du mal; non-seulement au désordre, mais aux passions et aux idées qui enfantent le désordre, c'est la mission essentielle, c'est le premier devoir de tout gouvernement. »

(1) Voir les numéros des 20, 21 et 23 avril.

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES

DU 30 AVRIL 1849.

LE LOUVRE.

A PROPOS DU PROJET RELATIF A SON ACHÈVEMENT.

Avant que l'Assemblée nationale ne soit appelée à discuter la valeur du travail présenté par la commission nommée *ad hoc*, nos lecteurs nous sauront gré, peut-être, de leur mettre sous les yeux, en les coordonnant, les phases diverses qu'a dû traverser l'édifice en question pour arriver à l'état de développement sous lequel il nous apparaît, et de leur rappeler, après avoir puisé aux bonnes sources, par quelle succession de croissances lentes ou rapides, au sortir de son état embryonnaire, il a atteint, avec toute sorte d'intermittences, la quasi plénitude de son être, incomplet encore quant aux accessoires. Plus de dix siècles se sont écoulés depuis les temps nuageux où le pouvoir souverain juxta-posa, aux flancs du vieux Paris, le sombre château-prison connu sous le nom de Louvre. Cette demeure aurait été, selon quelques-uns, bâtie en 1204 par Philippe Auguste; mais il paraît certain qu'il en existait déjà une sorte de noyau du temps de Dagobert, vers l'an 650, et qu'en 1110 environ, Louis-le-Gros lui fit subir, sinon une reconstruction entière, du moins de considérables modifications, auxquelles Philippe-Auguste ajouta encore en l'an 1204 en élargissant l'enceinte, et en élevant au milieu de la cour principale une tour de près de 100 pieds de hauteur, où ses vassaux furent tenus de venir lui rendre hommage. Cet usage, qui se perpétua, fit passer dans la langue féodale l'expression : *Relever de la grosse tour du Louvre*, qui s'appliquait aux terres soumises à l'autorité royale. Quant à l'origine du nom lui-même, nous laissons nos lecteurs libres de décider si on doit la tirer du saxon *louvr*, château, ou du latin *lupus*, d'où l'on aurait fait *lupara*, c'est-à-dire endroit propre à chasser au loup, en raison de la situation trans-urbaine du château; ou enfin si cette dénomination dérive de l'*œuvre*, la construction par excellence, ou d'un seigneur de *Louvres*, sur les possessions duquel se serait établi ce centre de la domination souveraine.

Le Chastel du Louvre, *moult notable et bel édifice*, au dire des chroniqueurs, et que Charles V fit réparer par son architecte, Raymond du Temple, sauf sa grosse tour, qui ne fut pas relevée, consistait en un assemblage de plusieurs corps de logis, enceints de quatre pans de muraille, percés de petites croisées, superposées sans symétrie, entourés de larges fossés, et flanqués de tours rondes, dont la structure était identique, moins les toits à poivrière, aux tours de la Conciergerie; ces corps de bâtiments, y compris leur enceinte, couvraient un espace d'une soixantaine de toises en long et en large, et s'étendaient, depuis la rivière jusqu'à la rue de Beauvais dans un sens, et dans l'autre de la rue d'Autriche (rue du Coq) à la rue Fromenteau.

A chacune de ces maisons encloses était affectée une désignation indiquant sa spécialité; c'était la maison du four, celle de la paneterie, de la saucerie, de la fruiterie, du garde-manger, de la chaussonnerie, de la bouteillerie, etc.

Le tout se trouvait apparemment en assez mauvais état dès le seizième siècle, car lors de la visite faite par Charles-Quint à François Ier, celui-ci, pour recevoir son hôte, avait du faire subir de nombreuses réparations à la partie du logement qu'il lui destinait dans ce palais.

Enfin, à une époque dont la date n'est pas exactement précisée, mais que l'on peut établir avec certitude entre 1530 et 1540, François Ier ordonna la construction d'un nouvel édifice sur l'emplacement de l'ancien qui achevait de tomber en ruines et que l'on démolit totalement.

Sébastien Fertio, que l'on avait chargé de cette édification, déclina modestement sa capacité, et par une abnégation assez rare chez les artistes, il présenta les dessins d'un jeune homme, l'abbé Pierre Lescot, et travailla des pieds et des mains à leur faire donner la préférence sur les siens. Cette partie, incontestablement la plus belle de l'édifice actuel, désignée sous le nom de vieux Louvre, ne fut pourtant achevée que sous Henri II; c'est celle qui forme l'angle de la cour à partir du pavillon qui donne sur le quai, jusqu'au pavillon dit de Lemercier où sont les cariatides de Sarrazin; c'est aussi la seule qui ait été achevée, dans l'intérieur, d'après les dessins de Pierre Lescot; encore est il que depuis la réparation qui en fut faite du temps de l'empire, il n'est plus restée d'intègre que la partie de l'aile qui va de l'angle au pavillon Lemercier. Plus tard, en dépit du manque de parallélisme de cette façade avec celle de Tuileries, l'idée vint, non d'une association réelle, mais d'une communication au moyen d'une galerie couverte. Ce fut Henri IV qui ordonna cette jonction, laquelle fut terminée sous Louis XIII, qui fit en outre continuer la façade commencée par Pierre Lescot et ornée de bas-reliefs de Jean Goujon.

Il faudrait publier un gros volume si on voulait donner le récit exact et détaillé des entreprises diverses et entre-détruites et de tous les projets avortés que l'on a vu se succéder dans la construction du Louvre; aussi nous bornons-nous à les ramener à cinq époques principales : François Ier, Henri II, Louis XIV, Napoléon à qui les guerres firent ajourner la continuation des projets, et enfin la République de 1848 qui paraît vouloir leur donner suite et fin.

Depuis les travaux de Pierre Lescot cinq ou six changements de goût ont eu lieu dans l'architecture; nombre d'hommes habiles ont rivalisé par la diversité de leurs manières avec les conceptions du premier, mais en réalité n'ont servi qu'à mettre au grand jour la supériorité incontestable, soit dans la pureté des ordonnances, soit dans la perfection des ornements et des figures; sous Louis XIII la façade commencée par Pierre Lescot fut continuée d'après ses dessins, mais Lemercier, son successeur, s'écarta du plan primitif dans l'élévation d'un grand pavillon surmonté d'un dôme, le seul du reste, et que désignent assez les cariatides de Sarrasin. Son vestibule à colonne est dû à Lemercier sous la direction duquel fut aussi élevée l'autre partie de cette aile du Louvre où l'Académie française tenait ses séances.

Une chose frappe assez généralement lorsqu'on traverse le Louvre ; c'est le manque de rapport entre l'élévation de cet édifice et la longueur de ses façades; dans le principe, en effet, le Louvre ne devait avoir que le quart de la superficie occupée par la cour actuelle. Le projet fut quadruplé sous Louis XIII; aussi les sculptures destinées à être vues d'une distance moins considérable, ne produisent-elles pas l'effet qui aurait été obtenu si l'on eût persisté dans les dimensions premières.

De cet élargissement du projet naquit une difficulté fort grave; celle d'assortir aux élévations intérieures projetées pour un moindre espace, la décoration des faces extérieures dont Pierre Lescot ne s'était pas occupé.

L'architecte de Louis XIV, Leveau, en avait élevé deux qui furent abattues sous l'empire; l'une donnant sur le quai et l'autre sur la rue de Rivoli.

Les choses en étaient donc là, c'est-à-dire que le Louvre n'avait qu'un seul angle de la cour qui fut achevé et la portion où s'élève la colonnade ne sortait pas à plus de 10 pieds hors de terre, lorsque Louis XIV, dont les intentions ne pouvaient s'accorder avec les plans de Leveau, fit demander des dessins à Bernin, et manda en définitive l'architecte lui-même.

Celui-ci voulait avant tout étendre la place du Louvre jusqu'au Pont-Neuf, et d'autre part son intention était de réunir le palais du Louvre à celui des Tuileries, en faisant partir de l'autre angle de ce dernier palais la galerie parallèle à celle qui existe du côté de la rivière, et de la rattacher le plus symétriquement possible au Louvre; jugeant que le parallélisme disparaîtrait dans un si grand espace et que l'œil serait plus frappé de la correspondance des masses que de l'irrégularité géométrique du plan; toutefois, il paraîtrait q'il ne put réussir à faire accepter le sien, car, peu de temps après, il repartit pour l'Italie. De nouveaux desssins furent alors demandés à Leveau, à Lebrun, et à Perrault, frère de Charles Perrault, secrétaire du conseil des bâtiments que présidait Colbert. Ce dernier aidant, les dessins de Perrault obtinrent la préférence.

Il se mit à l'œuvre et débuta par la fameuse colonnade commencée en 1665 et terminé en 1670. Ses projets, quant à la réunion du Louvre aux Tuileries, différaient complétement de ceux de Bernin ; il voulait en effet remplir l'intervalle des deux palais par des constructions de tout genre, et des distributions de bâtiments si considérables, que

Dans un examen critique, que nous tenons encore inédit, de la brochure de M. Guizot, et dont le premier article n'est qu'une digression, nous avons constaté l'exactitude de la synonymie qui, d'après ce célèbre publiciste, résulterait entre les mots *gouverner* et *résister*. Mais en même temps, nous lui faisons la concession énorme de supposer au moyen répressif toute la puissance qu'il voulait lui donner, à condition toutefois d'être conséquent avec le principe, d'être logique. Ainsi, nous déduisons de leurs prémisses, que la compression doit être absolue, c'est-à-dire que la répression s'exerce non-seulement sur les *faits*, mais sur les *idées*.

Nous nous croyons en droit de trouver M. Guizot en défaut à cet égard; car, pendant son pouvoir, les plus graves inconséquences témoignaient de leur manque de logique, en encourageant des institutions et des doctrines qui menaient tout droit aux *faits* qu'il voulait ensuite réprimer.

A ce point de vue, nos lecteurs conviendront avec nous que la doctrine de la résistance a trouvé en Espagne des disciples plus conséquents et plus sévères que le maître; et, dans cette conviction, nous ne craignons pas de déclarer la conduite énergique du cabinet espagnol supérieure même à la tactique de l'empire. En effet, si d'une part la répression de l'anarchie, après la Révolution de 1793, était une rude besogne pour l'empereur, il faut reconnaître que, d'autre part, il n'avait rien à craindre des idées révolutionnaires du dehors; il pouvait au contraire, en cas de besoin, espérer que les gouvernements de l'Europe suivissent son exemple. Tous pouvaient coopérer alors à l'action compressive du foyer révolutionnaire, car il existait seulement en France. La position actuelle des Etats n'est pas la même, et c'est pour cela que la résistance, pour le gouvernement espagnol, devenait infiniment plus difficile.

Nous nous étions proposé de garder pour nos études cette appréciation du parti conservateur.

Nous croyons que nos lecteurs ne seront pas indifférents à la communication que nous allons leur faire de la théorie de la résistance faite par un organe choisi du parti, M. Donoso Cortès, député à la Chambre et récemment nommé ambassadeur d'Espagne à Vienne. Son discours dans la séance du 4 janvier dernier, avait pour but de soutenir la conduite du cabinet contre les attaques de l'opposition progressiste, et de combattre les doctrines de ce parti.

M. Cortès, dans son discours, constate la longue période historique d'incertitude sur la question de savoir lequel des deux systèmes, celui *des concessions* ou celui *de la résistance*, était le plus propre à empêcher les révolutions et les bouleversements des Etats. Il déclare que si, depuis le commencement du monde jusqu'à 1848, c'était là un problème à résoudre, il cesserait de l'être dans le moment actuel. En effet, M. Cortès n'a pas de peine à démontrer l'impuissance absolue du système des concessions préconisé par les libéraux. Après avoir tracé une histoire fidèle des concessions libérales faites par les gouvernements, il s'arrête au type moderne des concessions politiques, le pape Pie IX, et il conclut qu'à défaut de toute autre preuve, les événements de Rome suffiraient pour donner raison à sa doctrine.

Il expose ensuite celle de la résistance, poussée logiquement jusqu'à ses dernières limites, jusqu'à la dictature, que M. Guizot n'a pas osé lui assigner.

« La vie sociale, dit M. Cortès, ainsi que la vie humaine, se compose de l'action et de la réaction, du flux et reflux de certaines forces envahissantes et de certaines forces résistantes.....

» Lorsque les forces envahissantes se trouvent disséminées, les forces résistantes le sont aussi. Elles le sont par le gouvernement, par les autorités, par les tribunaux, en un mot, par tout le corps social. Mais lorsque les premières se replient, se concentrent dans des associations politiques, alors, et nécessairement, sans que personne ait la possibilité ni le droit de l'empêcher, les secondes se concentrent d'elles-mêmes dans une seule main. Telle est la théorie claire, lumineuse, indestructible de la *dictature*. Cette théorie, messieurs, qui est une vérité dans l'ordre rationel, est un fait constant dans l'ordre historique. M. Cortès démontre facilement, l'histoire à la main, non seulement que tous les gouvernements ont eu une dictature, mais encore que toutes les constitutions offrent en elles-mêmes les moyens de l'exercer. »

L'orateur continue à exposer la doctrine de la résistance ou de la répression, qu'il trouve aussi ancienne que le monde, mais qu'il explique comme ayant été exercée par deux puissances diverses : la puissance religieuse et la puissance politique. Voici ses propres paroles et le remarquable développement qu'il donne aux faits historiques.

« Il n'y a que deux répressions possibles; une intérieure, et l'autre extérieure, la répression religieuse et la répression politique; elles sont de telle nature que, lorsque le thermomètre religieux monte, le thermomètre de la répression politique baisse; et lorsque le thermomètre religieux baisse, le thermomètre de la répression politique, la tyrannie, monte. C'est là une loi de l'humanité, une loi de l'histoire. »

Ici le député espagnol présente le parallélisme historique qui ressort dans la marche de la prépondérance religieuse de haut en bas, et celle de la tyrannie politique de bas en haut. Les époques sont parfaitement bien caractérisées, et il appelle l'attention de son auditoire sur la dernière période pendant laquelle, et à dater de la naissance du christianisme, la prépondérance religieuse a descendu tous les degrés de l'échelle, depuis le maximum jusqu'à zéro, et la prépondérance politique a parcouru la même échelle en sens inverse. Il démontre avec une rare vérité et une surprenante concision les appropriations du despotisme politique pour se constituer en monarchie féodale, s'entourant succcesivement d'armées permanentes, de la police, de l'administration, etc. Alors les gouvernements se sont dit : il ne nous suffit pas pour, réprimer, d'un million de bras ni d'un million d'yeux, ni d'un million d'oreilles; nous avons besoin de plus, il nous faut le privilége de nous trouver partout en même temps. Et ils l'ont obtenu, le télégraphe fut inventé.

Tel était l'état de l'Europe et du monde, lorsque le premier éclat de la dernière révolution est venu nous annoncer à tous *qu'il n'y avait encore pas assez de despotisme dans ce monde, parce que le thermomètre religieux se trouvait à zéro.* »

De cette exacte appréciation des faits, M. Cortès passe au problème social avec la même clarté.

« Eh bien, messieurs, de deux choses l'une: ou la réaction religieuse vient, ou non. S'il y a réaction religieuse, vous verrez, messieurs, comment le thermomètre religieux, venant à monter, le thermomètre politique commencera à baisser spontanément, sans aucun effort de la part des Peuples ni de la part des gouvernements, jusqu'à marquer le jour tempéré de la liberté des Peuples. Mais si, au contraire, messieurs, et cela est grave, le thermomètre religieux continue à baisser, je ne sais pas où nous irons. Non, je ne le sais pas, messieurs, et je tremble lorsque j'y pense. Considérez les analogies que j'ai placées devant vos yeux, et si, lorsque la répression religieuse était dans son apogée, il n'était besoin d'aucun pouvoir politique, quand la répression religieuse n'existera point, nul genre de gouvernement ne suffira, tout despotisme sera impuissant.

« Une seule chose pourra empêcher la catastrophe, *une seule* et pas d'autre. La catastrophe ne sera pas empêchée, en donnant plus de liberté, plus de garanties, plus de nouvelles constitutions; elle sera empêchée, si tous nous parvenons, par tout l'emploi possible de nos forces, à provoquer une salutaire *réaction religieuse.* »

Tel est, d'après l'illustre modéré espagnol, le seul remède, le seul moyen de prévenir l'immense catastrophe qui se prépare dans le monde; catastrophe amenée naturellement, progressivement, fatalement, d'après M. Cortès lui-même, par l'ascension progressive du thermomètre despotique et par la baisse successive du thermomètre religieux; hausse et baisse qui ont conduit simultanément à la période de l'anéantissement de l'action religieuse et à l'impuissance de l'action despotique. Dans cet état affreux où la mort sociale semble inévitable, M. Cortès présente comme seule planche de salut une *réaction religieuse*. Mais a-t-il espoir et confiance dans la solidité de cette planche, dans la possibilité du moins qu'elle puisse paraître au sein de la tempête sociala? Ecoutons M. Cortès; il va nous le dire franchement.

« Maintenant, messieurs, une telle réaction est-elle possible? Oui; mais est-elle probable? Messieurs, je parle ici avec la plus profonde tristesse, et je dis *non*, je ne la crois pas probable. J'ai vu, messieurs, j'ai vu des individus qui avaient quitté la foi, revenir à la foi : malheureusement, messieurs, *je n'ai jamais vu aucun peuple retourner à la foi après l'avoir perdue.* »

Telle est la désolante conclusion d'un éminent conservateur espagnol, d'un doctrinaire instruit dans l'histoire de l'humanité, d'une intelligence supérieure, d'un publiciste aussi digne que M. Guizot de l'admiration de son parti en Espagne. Dans une pareille situation, et en vue des épouvantables signes qu'il vient de dévoiler, M. Cortès ne croit pas que le thermomètre de la répression ait monté encore au maximum; il prédit « *que le monde marche à pas rapides vers la constitution du despotisme le plus gigantesque, le plus destructif qui aura existé de mémoire d'homme.*

Comme cette prédiction sort du domaine de la science historique pour entrer dans celui des opinions individuelles, nous ne l'examinerons pas. M. Cortès en déduit la règle de sa conduite personnelle, qu'il expose hardiment dans les termes suivants :

« Si le problème consistait à choisir entre la liberté d'un côté et la dictature d'un autre, il n'y aurait aucune dissidence entre nous, car qui de nous pouvant embrasser la liberté fléchirait le genou devant la dictature ? Mais la question n'est pas là. *La liberté n'existe pas de fait en Europe*; les gouvernements constitutionnels qui l'ont représentée dans ces dernières années, ne sont presque partout que des mannequins, que des squelettes sans vie. Que sont donc ces gouvernements avec leurs majorités légales, toujours vaincues par les minorités turbulentes, avec leurs ministres responsables qui ne répondent de rien, avec leurs lois inviolables et toujours violées ? Ainsi, messieurs, la question n'est pas entre la liberté et la dictature ; non, ce n'est pas là la question. Ce qu'on nous propose, c'est de choisir entre la dictature de l'insurrection et celle du gouvernement. Eh bien ! placé dans cette alternative, je me décide pour la dictature du gouvernement comme étant moins lourde et moins dégradante. On propose de choisir entre la dictature qui vient d'en bas et celle qui vient d'en haut ; je choisis cette dernière parce qu'elle est entourée de régions plus propres, plus sérieuses. Enfin, on laisse le choix entre la dictature du *poignard* et la dictature du *sabre* ; eh bien ! je préfère la dictature du sabre, parce qu'elle est plus noble.»

Voici, en résumé, les conclusions que nous pouvons tirer de la doctrine du publiciste modéré espagnol. L'alternative permanente de l'*anarchie* et du *despotisme*; pour planche de salut une *réaction religieuse*, déclarée non probable; pour résultat impérissable, afin de maintenir l'ordre, *la dictature du sabre*.

En exposant une pareille doctrine, nous avons eu soin de ne mêler aucune observation qui, dans l'état actuel des esprits, pourrait, à notre égard, être prise en mauvaise part et nuire à la position de critique indépendant que nous tenons à conserver. Cependant, nous devons faire remarquer à ceux de nos lecteurs qui sont au courant de nos écrits, la ressemblance parfaite qui existe entre notre point de départ et celui du publiciste modéré. Nous continuons à suivre ensemble la voie historique qui amène à constater les symptômes des révolutions modernes : nous sommes d'accord pour reconnaître l'inefficacité de la répression politique par le double effet de l'anéantissement de la foi et des progrès de l'intelligence; mais au moment de s'arrêter devant l'abîme, notre compagnon fait appel à la force pour contenir l'humanité qui se précipite vers cet abîme, tandis que nous, en franchissant par l'esprit l'espace qui sépare les deux rives, nous crions avec l'accent de la plus profonde conviction : « Non, le despotisme n'est pas le dernier mot de la Providence; non, l'anarchie n'est pas non plus le terme de la civilisation. Au-delà du despotisme, au-delà de l'anarchie se trouve *l'ordre* fondé sur la *justice absolue*!! »

RAMON DE LA SAGRA.

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE

ACTES OFFICIELS.

Le *Moniteur* ne contient pas aujourd'hui de partie officielle.

Les élèves de l'école d'Alfort nous pri nt de vouloir bien insérer dans nos colonnes la lettre suivante :

Alfort, le 29 avril 1849.

Citoyen rédacteur,

La réaction frappe jusque dans les écoles; une décision ministérielle nous enlève notre droit de citoyens en nous interdisant la lecture des journaux politiques, sans doute parce que nous lisons trop de journaux démocratiques.

Nous sommes pourtant électeurs! Oserait-on nous envoyer le contre-poison ?

Salut et fraternité.

LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE D'ALFORT.

Hier au soir, à la porte Saint-Denis, nous avons été témoins d'un étrange fait de brutalité commis par un agent de la force publique contre un honnête père de famille, décoré, qui se dirigeait paisiblement vers sa demeure. Ce monsieur qui ne demandait qu'à passer fut appréhendé au corps, après avoir été frappé jusqu'au sang, puis fut emmené lui et ses deux filles au milieu d'un groupe de sergents de ville, où les violences continuèrent.

Que l'on ne nie pas ce fait, nous en avons été témoins.

On dit de tous les côtés que l'argent orléano-légitimiste n'est pas étranger aux rassemblements comme à la brutalité de certains agents de police.

Avant-hier, à Belleville, une réunion électorale de napoléonistes ayant été envahie par des socialistes, il s'en est suivi quelques rixes. Le commissaire de police requis a refusé d'intervenir pour rétablir l'ordre dans la rue, qui était devenue le théâtre d'une lutte acharnée.

On dit et le gouvernement laisse répéter que la France va agir, de concert et *en partage de bénéfices*, avec l'Angleterre, contre Madagascar, dans un moment où le gouverneur anglais de Maurice vient, en quelque sorte, de mettre l'embargo sur les navires qui devaient transporter une expédition française de l'île de la Réunion dans la grande île, sans laquelle notre colonie ne peut vivre. Nous aimons encore à douter que le gouvernement actuel pousse le mépris des vieux droits coloniaux de la France jusqu'à s'unir à l'Angleterre, pour obtenir en commun de Madagascar, la première, la plus antique de nos prises de possesion dans la mer des Indes, quoi ?.. Des droits égaux ! Cela équivaut d'ailleurs, non-seulement à l'abandon total de nos prétentions, qui ne furent pas même contestées par les traités de 1815, mais encore de ces mêmes avantages que l'on irait réclamer pour la France, car on sait que l'Angleterre ne consent à entrer d'abord en partage que pour s'approprier bientôt le tout. La question de Madagascar est plus grave de responsabilité, dans l'avenir, qu'on ne le suppose généralement : nous en avisons le gouvernement. (*Journal de la Marine.*)

On a distribué aujourd'hui aux représentants de l'Assemblée nationale le projet de loi relatif à une convention postale entre la France et l'Espagne, précédé de l'exposé des motifs, et présenté par M. Drouin de l'Huys, ministre des affaires étrangères, à la séance du 26 avril.

Cet arrangement diplomatique consacre deux grands avantages vivement désirés par le commerce, et destinés à donner la plus utile et la plus large impulsion à nos relations avec la Péninsule.

Les stipulations de cette convention sont les suivantes :

1° *Suppression de l'inégalité des charges et diminution très-considérable des taxes sur les correspondances internationales.* Ainsi une lettre allant de Paris à Madrid, qui paie en ce moment 1 fr. 20 c. pour le parcours français et 1 fr. 25 c. pour le parcours espagnol, en somme, 2 fr. 45 c., ne paiera plus dorénavant que 50 c. pour les deux parcours réunis.

Cette nouvelle taxe, par son uniformité, facilitera les travaux de l'administration des postes, et par sa réduction, si fort en harmonie avec notre taxe intérieure, répandra dans nos rapports avec la Péninsule les avantages dont nous jouissons depuis l'abaissement de notre tarif intérieur.

2° *Suppression de l'affranchissement forcé.* Cet article comprend non-seulement les lettres, mais encore il contient l'assimilation aux journaux et l'abaissement du tarif pour les annonces, prospectus et avis divers.

En somme, les lettres ordinaires et les échantillons de marchandises sont libres de tout affranchissement préalable, et le port de deux parcours sera payé à la destination.

Les journaux, ouvrages périodiques, prospectus, catalogues, annonces et avis divers imprimés ou lithographiés doivent être affranchis au lieu même d'où ils partent.

Les livres, brochures et autres imprimés, les gravures et lithographies, à l'exception cependant de celles qui font partie des journaux, papier de musique, etc. continueront d'être assujétis aux dispositions du tarif des douanes.

Le port des lettres chargées sera triple de celui de lettres ordinaires du même poids.

Les échantillons de marchandises sans valeur, envoyés sous bandes, paieront au plus le prix d'une simple lettre.

Les journaux et autres écrits sous bandes paieront 10 c. en France et 12 maravédis en Espagne par chaque feuille.

Cette convention est conclue pour six ans et signée de Ferdinand Lesseps et Pedro Jose de Pidal.

Le ministre des affaires étrangères en demande à l'Assemblée l'approbation avant l'échange des ratifications, suivant l'art. 53 de la Constitution.

---

l'appparence même de cette réunion eût disparu, et que le tout eut offert plutôt une succession de monuments que l'idée d'un grand ensemble. Après l'exécution de ce frontispice, fut entreprise celle de la façade donnant sur la rivière dont la décoration concorde parfaitement avec la colonnade ; toutefois la difficulté de procurer aux autres façades un emplacement assez vaste pour que l'œil put en embrasser l'ensemble, et apprécier les rapports de l'une avec l'autre, fit faire bon marché de la symétrie et de l'uniformité de décoration externe.

Bernin avait voulu, il est vrai, un accord général ; mais Perrault se contenta de raccorder, avec l'angle de la colonnade seulement, la face du Louvre qui donne sur la rue du Coq ; le pavillon du milieu fut décoré d'après les dessins.

Néanmoins, lorsque Perrault eut élevé sa colonnade de telle sorte que le soubassement se trouvait au niveau du premier étage de la cour; il dut s'apercevoir que les croisées de sa colonnade ne correspondaient point à celles de cette cour; ce défaut l'engagea à supprimer les croisées et à pratiquer des niches.

Il s'éleva, un peu plus tard, touchant le goût et l'architecture de ce palais, un problème assez sérieux; le voici : Pierre Lescot avait employé à son rez-de-chaussée l'ordre corinthien, et s'était servi pour le premier étage d'un corinthien plus riche et plus léger, connu sous le nom de composite; il devenait, par conséquent, singulièrement difficile de trouver pour le second étage des richesses de forme plus abondantes et plus précieuses que celles de cet ordre qui est la dernière expression du luxe architectural; on ne pouvait, en effet, songer à l'ordre dorique, pas plus qu'à l'ordre ioniqne; il eût été ridicule de se servir, pour la superposition, de ces ordres, convenables seulement pour les dessous. Dans cette extrémité, on proposa un ordre cariatide, auquel on dut renoncer lorsqu'on se fut assuré qu'il ne fallait pas moins de 130 cariatides; cette multiplicité devant amener une monotonie inévitable.

On s'avisa d'un autre expédient : un prix fut proposé pour l'invention d'un troisième ordre plus riche, mais il ne résulta du concours qui eut lieu que quelques modifications, tout à fait insuffisantes, dans les chapiteaux.

Toutefois Perrault éleva un troisième ordre, qu'il n'acheva point, et qui était dans la proportion du corinthien. On continua, sous le règne de Louis XV, le système de Perrault, et l'on s'occupa de l'achèvement de toute la partie du Louvre formant l'angle à partir du pavillon de la colonnade jusqu'à celui de la rue du Coq. Les ornements du troisième ordre pour lesquels Perrault n'avait pas laissé de détails suffisants, ont été exécutés plus tard, sous la direction de M. Gabriel, et ont définitivement altéré le caractère sculptural imprimé par Pierre Lescot au monument dont il fut le primordial générateur.

Tel était l'état de ce palais lors de l'Empire. En homme doué au plus haut degré de la passion de l'unitéisme, Napoléon ne pouvait supporter longtemps l'imperfection de ce *statu quo*; ses desseins s'incarnant, sans médiation, dans l'acte, les architectes mirent promptement la main à l'œuvre et commencèrent par l'indispensable, c'est-à-dire que l'on revêtit de toits les parties achevées du Louvre, et comme aucune des façades du Louvre ne ressemblait à une autre, on fut frappé de la bigarrure qui devait résulter des toitures, indépendamment de celle qui tenait aux ordonnances; il fallait prendre un parti entre l'attique de Pierre Lescot, qui entrait dans le monument pour les sept douzièmes, et entre le troisième ordre de Perrault qui caractérisait les cinq douzièmes restants; or, la hauteur de trois des façades ne pouvant s'accorder ni avec l'attique ni avec son toit, on se décida pour la continuation du troisième ordre qui fut exécutée dans trois des faces internes de la cour; et comme on laissait subsister la quatrième due à Pierre Lescot, on exécuta de l'autre côté du pavillon Lemercier trois bas-reliefs dans les frontons des avant-corps, afin de ramener cette façade à la symétrie.

On ouvrit aussi, à la même époque, les niches de la colonnade du Louvre qui, par le fait, se trouva motivée. Parlons maintenant des galeries intermédiaires des deux palais. Nous ne serions pas éloignés de croire que sous l'empire on eût eu l'idée d'une conciliation entre les deux projets de Bernin et de Claude Perrault ; c'est dire que tout en prolongeant la galerie quasi parallèle qui donne sur la rue de Rivoli et en formant ainsi un parallélogramme irrégulier, on voulait, nous pensons dissimuler cette irrégularité par quelques légères constructions intérieures, ou basses galeries qui auraient divisé la grande place du Carrousel et auraient pris croissance à l'arc-de-triomphe de cette place ainsi que peuvent le faire présumer de nombreuses pierres d'attente qui ont été amputées depuis.

La galerie de communication des Tuileries au Louvre (celle qui est terminée) offre plusieurs styles d'architecture pouvant se réduire à deux principaux : le style de la galerie à grands pilastres qui rappellent en la constituant l'ordonnance des pavillons d'angle des Tuileries, et celui qui se compose de deux ordonnances séparées par un petit étage intermédiaire; Ducereau qui donna les dessins de la première n'ayant pu continuer son œuvre à cause des troubles survenus à cette époque, ce fut Etienne Duperron, peintre et architecte d'Henri IV, qui fut chargé de la construire ; elle se compose d'un seul ordre de grands pilastres composites accouplés sur des trumeaux et supportant dans toute cette longueur des frontons alternativement circulaires et angulaires dont les sculptures ont été probablement déterminées sous Louis XV, car son chiffre y est gravé.

Toutes sortes d'irrégularités régnaient dans les façades de ces deux galeries, celle du quai et celle du Carrousel, et cela en raison de leur construction soumise à tant de reprises diverses. Du temps de l'Empire on dut ramener à un dessin uniforme la façade du Carrousel, dont les percés n'avaient aucune espèce de correspondance l'un avec l'autre; car, au rez de-chaussée, d'un côté étaient des fenêtres, et du côté opposé c'était des arcades; des ouvertures de ce dernier genre furent percées d'une part comme de l'autre dans tous les autres pilastres, et le local y gagna d'être beaucoup plus dégagé.

Les mêmes changements dus aux vicissitudes du goût se font remarquer pareillement dans la façade de la galerie qui donne sur le quai et qui est un assortiment de plusieurs manières. A l'ordonnance des grands pilastres succède le petit pavillon de l'Horloge; et delà, hormis quelques irrégularités, règne jusqu'au pavillon qui fait l'entrée du Musée une décoration uniforme de pilastres accouplés d'ordre toscan en bas, coupé par des bossages, et d'ordre corinthien en haut, supportant aussi des frontons alternativement circulaires et angulaires, seule conformité des deux architectures, en y joignant celle des percés supérieurs et de la ligne de couronnement. La dernière architecture attribuée à Clément Métereau, date de Louis XII. Après le pavillon du Musée vient l'aile en retour du bâtiment, appelé autrefois Palais de l'Infante.

Cette aile ne s'agence pas parfaitement à l'angle du Louvre et aurait besoin de quelques raccords d'exécution facile.

Pour parfaire la réunion, il resterait donc maintenant à continuer la galerie qui part du château des Tuileries, du côté de la rue de Rivoli, et s'arrête à la rue de Rohan, et de là pousser jusqu'aux constructions ébauchées qui font face à l'entrée du Musée national, après avoir fait sauter au préalable les barraques honteuses, vils champignons de ces nobles édifices.

C'est là, sans contredit, le plus affreux côté du centre parisien; et qu'on ne nous accuse point d'un sybaritisme exagéré, si nous affirmons éprouver une sensation de douleur physique très réelle à la vue de ces grands pans de muraille sur la couleur sale et plombée desquels tranche violemment et par vastes plaques l'éclat indigne de toutes ces couches de cinabre de bleu de Prusse, de chrome, dont l'assemblage discordant fait un tapage si effroyable en nous égratignant les yeux.

Ces affiches turbulentes sont les écussons de la féodalité industrielle ; c'est sur de pareils champs de gueules ou de sinople que le commerce parisien se plaît à inscrire les illusoires promesses de ses fraudes patentées.

Dans cette façon absolue de s'annoncer en violant le regard, dans ces rivalités coloriées qui cherchent à s'écraser mutuellement, nous voulons voir un symbole, ou du moins un reflet de cet égoïsme boutiquier qui, de nos jours, met si communément en vigueur la loi du plus fort.

Qu'il faille, ou non, accuser la trop grande susceptibilité de notre nerf optique, ces fureurs d'affichage inharmonique font analogiquement ressentir à notre œil ce que l'oreille éprouve lorsqu'une scie s'empresse à caresser rudement une pierre.

La traversée de la place du Carrousel telle qu'elle est aujourd'hui, équivaut pour nous à un supplice; et, nous l'avouerons sans difficultés, lorsque nous venons à passer près de cet abominable hôtel de Nantes, qui reste sur pied avec une opiniâtreté si cruelle, nous ne pouvons nous empêcher de former très sincèrement toutes sortes de souhaits qui ne sont pas exempts d'une certaine férocité.

La place du Carrousel a pourtant singulièrement gagné depuis que l'on s'est décidé à la paver; et certes, on peut se rappeler que cette décision, constamment ajournée, ne sentit guère son impromptu.

Avant cette réparation, passer de nuit sur cette place émaillée de casse-cous et de fondrières boueuses, était chose fort délicate et le trajet n'en était pas dépourvu de périls.

L'ex-roi, partisan, quand même, de tous les *statu quo* possibles, professait comme un respect superstitieux pour ces fanges, (encore un symbole..; il fallait se crotter pour aller chez le roi;) et admirez le pressentiment... il ne sur-

ITALIE.

Piémont. — TURIN, 24 *avril*.—La *Concordia* annonce à ses lecteurs qu'Alexandrie ne serait pas ouverte aux Autrichiens : elle rapporte les paroles du nouveau roi qui, répondant aux observations de son ministre Delaunay sur la nécessité de se conformer aux termes de l'amnistie pour éviter la reprise des hostilités, aurait dit :« Eh bien, faisons la guerre, mais respectons la liberté et le serment que j'ai fait à mes peuples. » Pendant que la *Concordia* se berce de cet espoir, l'*Opinione* donne la nouvelle suivante :

Alexandrie, 24 avril,

Aujourd'hui, à 4 heures après midi, on lisait une affiche qui annonçait aux habitants l'arrivée des Autrichiens, lesquels effectivement ont fait leur entrée à 6 heures. On assure que le principal motif de cette occupation serait dans la menace faite par Radetzki de reprendre les hostilités.

La division lombarde a été répartie entre Chiavari, Sestri et Spezzia. Le gouvernement a décidé de la garder à sa solde jusqu'à la conclusion de la paix. Le bataillon Manara part cependant aujourd'hui pour Civita-Vecchia. Le major est venu lui-même faire marché avec les bateaux à vapeur et se concerter avec Alexandre La Marmora. le gouvernement paie le fret des deux bâtiments qui transportent le bataillon. (l'*Opinione*.)

CHIAVARI, 22 *avril*. — Aujourd'hui le corps de tirailleurs (Bersaglieri), commandé par Manara s'est embarqué pour la Romagne.

A peine installé, le ministère Delaunay-Pinelli se donna les allures de l'arbitraire autrichien ; il eut son cabinet noir, il décacheta les lettres, recacheta avec sa maladresse dédaigneuse celles qui ne lui étaient pas désagréables, et brûla les autres.

La perfidie fut éventée ; il y eut des réclamations, il y eut des plaintes. Alors le directeur de la poste, soit qu'il sût le mystère, soit qu'il n'en sût rien, le décachetage ayant été peut-être fait à la frontière, publia une circulaire dans laquelle il faisait les plus vertueuses injonctions à ses employés, à ses directeurs, de respecter le secret des lettres.

Ces paroles n'ont pas plu à son ministre; il a été destitué et remplacé par un M. Promis.

Le conseil municipal de Tortone, dissous par le ministère Delaunay, vient d'être réélu à l'unanimité.

(*Democrazia italiana.*)

— Le même journal rapporte le fait suivant : « Un lieutenant d'artillerie de la division lombarde s'étant présenté à l'ambassade française, afin de faire viser son passeport pour le Portugal, M. Bois-le-Comte, digne copie du Bois-le-Comte de *sunderbundique mémoire* (*sunderbundica memoria*), lui aurait répondu : « L'artillerie de la division lombarde » est dissoute, je ne puis donc signer votre passeport sans » offenser l'Autriche. Il faut effacer votre qualité de lieu- » tenant. » Ce qui fut fait. Nous ne voulons pas, pour l'honneur français, répéter les réflexions de la *Democrazia*. »

Lombardie. — MILAN. — Nous avons annoncé hier l'arrivée dans cette ville du fils du prince Paskewitch : il a apporté outre le diplôme de feld-maréchal de Russie, adressé à Radetzki, plusieurs croix de différentes classes de l'ordre de St-Georges pour quelques officiers de l'armée autrichienne. —Le distributeur des faveurs du Czar ne s'est pas arrêté à Milan : il est reparti de suite pour Parme, afin d'y remettre personnellement la croix de l'ordre de Saint-Georges à S. A. J. l'archiduc Albert.

— Les émigrés de Como ont protesté contre l'envoi des députés à Olmutz.

BRESCIA, 21 *avril*. — D'après une correspondance particulière de l'*Opinione* les Autrichiens ont perdu, à la prise de Brescia, un général (Nugent), 2 colonels, 3 capitaines, 29 officiers subalternes, 1,477 soldats. — L'aide-de-camp du général Nugent a été grièvement blessé.

TRÉVISE, 8 *avril*. — Aujourd'hui on a fusillé en dehors de la porte *Portello* trois personnes : Trieste Prévot d'Asolo, un capucin et l'avocat Tasso, coupables, comme on le pense bien, d'avoir aimé l'Italie.—L'avocat Bolzon, prisonnier depuis six mois et coupable du même crime, a été condamné à huit ans de *carcere duro* dans la forteresse de Mantoue.

Toscane.—FLORENCE, 21 *avril*.— Les diverses municipalités de la Toscane en adhérant à la Révolution qui a rendu le pouvoir au grand-duc posent comme première condition la conservation des libertés publiques.

(*Il Nazionale.*)

LIVOURNE. —On assure que Livourne consentait à reconnaître le gouvernement constitutionnel aux conditions suivantes :

1° Amnistie pleine et entière ;

2° Mise en liberté immédiate de Guerazzi, qui doit être déchargé de l'obligation de rendre compte de sa gestion ;

3° Remise des forts à mille soldats livournais ;

4° Licenciement du corps des Vélites ;

5° Maintien de la garde municipale tel qu'elle est.

(*La Concordia.*)

Vénétie. — VENISE, 18 *avril*. — Pendant que la nouvelle sur l'indépendance de Venise et la suspension du blocus répandent la joie parmi les habitants de cette cité héroïque, des bruits alarmants ne cessent d'arriver d'un autre côté : on dit que le lieutenant-maréchel Haynau est chargé de faire le siége de Venise avec 20 mille hommes ; que son quartier-général était au fort de Mestre; qd'il comptait que ses troupes seraient passées en revue par Radetzki et que la première parallèle serait ouverte contre Malghera.

Le gouvernement provisoire a rendu un décret portant la peine capitale contre tout contrefacteur de la monnaie *patriotique et communale* (patriottica e comunale).

« L'Autriche en semant le défiance parmi nous, tend à nous priver de nos meilleurs défenseurs. Il y a quelques jours on répandait sur le compte du général Paulucci la plus infâme calomnie : on disait qu'on avait saisi sa correspondance avec Radetzki ; que pour le prix de 3 millions il s'engageait à livrer aux autrichiens le fort Rizzardi ; que sa trahison étant découverte, il avait été conduit à Venise et jeté dans une prison pour être jugé. — Le gouvernement de Venise a démenti officiellement ces nouvelles.

(*Il Mondo nuovo.*)

République romaine. — ROME, 18 *avril*. — L'Assemblée constituante a nommé, sur la proposition du député Agostini, une commission composée des députés Agostini, Rusfoni et Audinot, pour rédiger un manifeste destiné à être adressé aux parlements de France et d'Angleterre, ayant pour but de démontrer le droit que le peuple romain a de se donner la forme de gouvernement qu'il croit la meilleure pour lui.

Sicile. — Il court des bruits sur la probabilité d'une nouvelle intervention de la France et de l'Angleterre pour mettre un terme à la guerre de Sicile. (*Il Positivo.*)

SUISSE.

BERNE, 26 *avril*. — Au moment où l'assemblée fédérale s'occupe d'établir un système de douanes à nos frontières, système qui deviendrait bientôt une pâle copie de celui des monarchies voisines, plusieurs villes de France limitrophes, telles que Salins, Poligny, Arbois, etc., demandent au gouvernement de la République une diminution des droits d'entrée en Suisse pour les liquides. De nombreuses pétitions sur cet objet ont été envoyées à l'Assemblée nationale et déposées sur le bureau du président par M. Cordier, représentant du Jura.

Les vins de la France, par exemple ceux d'Arbois, de Poligny, de Bordeaux, de Champagne et de Bourgogne, sont chez nous des objets de luxe qui ne paraissent guère que sur la table du riche. Voilà des produits qu'il ne faut pas craindre de frapper, et qui doivent rapporter un bon revenu au trésor fédéral ; c'est sur ces objets de luxe et autres semblables qu'il est permis d'établir des droits protecteurs, afin de sauvegarder notre industrie vinicole et notre commerce intérieur. (*Helvétie.*)

Le *Conseil national* continue de discuter la loi sur les péages.

M. Stockmar soutient que la Suisse, placée entre la France et l'Allemagne, et ayant des frontières très étendues, ne peut adopter un système absolu. Des exigences financières l'obligent à frapper les marchandises étrangères de droits d'entrée; mais, d'un autre côté, elle ne doit pas les exagérer ; elle doit éviter de donner dans un système douanier complet.

M. Escher se prononce pour les péages protecteurs.

M. Hoffmann demande une liberté commerciale complète.

Le *Conseil des Etats* n'a pas terminé encore sa discussion sur l'administration des postes.

On écrit de Genève à l'*Helvétie* :

« Je vous ai parlé des pétitions que l'on colporte ici depuis quelque temps. Il paraît que celle qui demande l'abolition des capitulations réunit de 4 à 5 mille signatures, malgré l'escamotage que l'on a fait de plusieurs feuilles. Celle des conservateurs, qui encense le conseil fédéral, a réuni aussi un assez grand nombre d'adhérents ; mais quels adhérents ! On se cache pour la signer, comme si c'était un crime ; le mystère qui l'entoure, la duplicité, la fraude, le mensonge, on a tout employé pour augmenter le nombre des signatures.

» Quel hommage pour le conseil fédéral ! N'est-ce pas un moyen détourné de se moquer de sa gestion ? Nos aristocrates ne l'aiment guère plus que les francs démocrates ; aussi ne reculeront ils devant aucune ruse ponr le compromettre. Le conseil fédéral, avec son juste milieu, s'isole selon moi. Quand ses concessions au conservatisme l'auront mis en suspicion aux yeux du radicalisme, son heure aura sonné, l'aristocratie l'abandonnera, et il se trouvera délaissé. Les demi-mesures perdent tous les pouvoirs. Qu'est devenue la popularité de Lamartine ? C'est là un enseignement pour nos hommes d'état et dont ils devraient bien profiter. »

HONGRIE.

Nous lisons dans la *Gazette d'Oder* : « Les troupes impériales qui avaient passé le Danube le 19 avril ont été battues le lendemain. Un régiment composé de Polonais galiciens a été dans cette affaire complétement détruit. Gœrgey se trouve, avec 60,000 hommes, près de Neuhausel et de Saint-Pierre, c'est-à-dire à une lieue de Komorn, qui est débloqué. Un autre corps hongrois a repoussé le général Wohlgemuth au delà de Presbourg, t les Hongrois se sont déjà montrés sur les bords de la Marke, et par conséquent à quatre milles de Vienne. D'après une autre correspondance, les avant-postes des Hongrois se trouvaient à Trynau. »

—On a reçu à Jassy par estafette la nouvelle que Bem est entré en Valachie après avoir repoussé les Russes à plus de trois stations de poste, c'est-à-dire jusqu'à Rimnik-Valtré. On croyait à Buckarest que ce n'était qu'une manœuvre du général Bem pour masquer son plan principal qui était d'entrer par la Bukowine dans la Galicie, D'autres s'attendaient à l'arrivée de Bem à Buckarest pour le jour de Pâques d'après l'ancien calendrier (15 avril).

— Toutes les nouvelles qui arrivent de la Transylvanie s'accordent à dire que la discipline dans l'armée de Bem et sa conduite personnelle ne laissent rien à désirer. Il est allé jusqu'à respecter les effets que les officiers autrichiens avaient laissés à Hermanstadt. Il les a fait vendre sur la place publique pour en envoyer le montant à leurs propriétaires. Quant aux effets du général Puchner, le général Bem les lui envoya avec tous ses papiers et ses lettres intimes. Bem accompagna cet envoi d'une lettre très obligeante adressée au général Puchner lui-même. Les hussards qu'il a chargés de cette mission ont été, à ce qu'on dit, pris par les Russes.

Les lettres particulières du Banat annoncent que beaucoup de Serbes commencent à faire cause commune avec le général hongrois Percel, que ce général est en communication avec Neusatz, que Karlowitz et Kamenz ont été attaqués par les insurgés, enfin que les Austro-Serbes avec les troupes de Puchner n'ont que 20,000 hommes à opposer aux Hongrois.

— Le comité national serbe, à Semlin, s'est adressé aux consuls des trois puissances, à Belgrade, pour demande une intervention contre les Hongrois. Le consul anglais a répondu que, le comité n'étant pas une autorité régulière, il lui était impossible de se charger de sa demande. Quant aux consuls autrichien et russe, ils continuent d'avoir des conférences avec le patriarche serbe.

PRUSSE.

BRESLAU, 24 *avril*. — Nous venons d'apprendre qu'un corps d'observation doit être réuni dans la Haute-Silésie, car le gouvernement a été informé que les Hongrois avaient l'intention de tenter une invasion à Cracovie et d'insurger le grand-duché de Posen. On y a déjà envoyé un officier d'état-major et plusieurs bataillons de la milice avec quelques batteries, et peut être même le sixième corps d'armée tout entier va être mobilisé.

AUTRICHE.

VIENNE, 24 *avril*.—Le gouverneur de Vienne, le général Boehm, a fait publier aujourd'hui le bulletin suivant :

Après un mouvement de retraite de l'armée impériale vers Pesth pour prendre là une position qui lui permit de couvrir les deux villes, elle eut à essuyer plusieurs attaques de l'ennemi qui ont pu le convaincre de la concentration de toutes nos forces près de Pesth et de Bude L'ennemi se jeta alors sur Weitzen, où se trouvaient les deux brigades du général Gœtz ; puis il se porta sur Leld, Kemnend, et se dirigea en deux colonnes sur Leva, par Spoly-Sagh et par la rive gauche du Gran. Le 18 avril il y comptait environ 50,000 hommes de ses meilleures troupes et il passa Gran en trois colonnes par Kalna, Bars et Saint-Benedek.

Wohlgemuth marcha, de Kemend, du 18 au 19 avril, avec 15,000 hommes, pour rencontrer l'ennemi entre Malas et Bese. L'ennemi, supérieur en forces, nous attendait en ligne de bataille entre Berebely et Wagy-Sarlo. L'attaque de la brigade Jablonowski contre Wagy-Sarlo réussit pleinement La ville aurait été prise, si l'ennemi ne s'était hâté de la livrer aux flammes. Pendant *notre retraite* sur ce point, il voulut surprendre notre aile droite entre Gran et Wagy-Sarlo, en menaçant par la même manœuvre notre aile gauche près de Berebely. Mais ici il trouva une résistance acharnée. Le combat dura depuis le matin jusqu'après midi.

Le général Wohlgemuth *se replia* en combattant pour couvrir par une position plus avantageuse ses troupes exténuées de fatigue; l'ennemi étendit son cercle jusqu'à Neutra. Déjà auparavant, le général Wohlgemuth avait donné l'ordre de se retirer en cas de nécessité de Neutra et de se porter au delà de Waag pour couvrir à la fois la plaine de Waag et de Presbourg, et pour se mettre en communication par l'île de Schitt avec le corps assiégeant de Komorn. Le général en chef baron de Welden qui arriva à Gran le 17 avril, s'étant convaincu que l'ennemi, portant toutes ses forces à travers les montagnes, pouvait dégager Komorn, donna l'ordre au ban de sortir avec toutes ses troupes de Pesth et de se porter au-devant de l'ennemi. Le ban exécuta cet ordre le 17, mais l'ennemi se replia avec une telle rapidité que les boulets de canon ne purent l'atteindre.

Le 20 avril, une autre colonne d'insurgés, qui s'était tenue jusqu'à ce moment en réserve près de Paszko, sur la rivière d'Ipoly, se jeta sur la rive droite de Grand vers Kemned et Gran, et attaqua nos réserves, et notamment la division Esorich, qui se *replia*, en ripostant, sur Gran, dans le but de défendre ce point. Le général Wohlgemuth passa le même jour Neuhausel. Le général en chel, rentré à Bude le 20, pensa que, dans cette situation, il serait dangereux de tenir plus longtemps Pesth et Bude, l'ennemi dominant sur le Danube, depuis Komorn jusqu'à Waitzen, et aucune de ces villes ne présentant un pivot stratégique satisfaisant. Le feld-maréchal résolut donc de concentrer toute son armée dans une position sûre, prêt à reprendre avantageusement l'offensive aussitôt qu'il aura reçu tous les renforts qu'il attend. Les nouvelles de Pesth portent que l'ennemi a attaqué ce jour Czinkota, et qu'il a été repoussé sans trop de résistance.

La *Gazette officielle de Vienne* publie un article dans lequel elle s'efforce de rassurer les amis de la monarchie sur les dangers qui pourraient les effrayer à la suite des succès de l'armée hongroise. Elle annonce que le gouvernement qui jusque alors voulait ramener les Hongrois à l'obéissance par des moyens pacifiques, voyant qu'il n'y arriverait pas, va pousser dès à présent la guerre avec toute l'énergie possible.

— Le prince Windischgraetz a publié d'Olmütz, le 21 avril, un ordre du jour dans lequel il fait ses adieux à l'armée, et l'encourage à combattre les révolutionnaires. Une proclamation du même général démissionnaire, adressée à la nation hongroise, exprime les mêmes sentiments et la même haine contre les patriotes qui ne veulent pas renverser la société, comme il le prétend, mais bien la rétablir sur des bases plus solides et l'affranchir du joug raffiné de la famille d'Habsbourg et de la politique d'une camarilla pareille à celle dont fait partie le prince Windischgraetz.

ETATS GERMANIQUES.

FRANCFORT, 26 *avril*. — L'Assemblée nationale allemande a décidé dans la séance d'aujourd'hui :

1° Que l'acceptation de la couronne d'Allemagne eut porté forcément l'acceptation de la Constitution telle qu'elle a été adoptée par l'Assemblée.

2° Que les gouvernements qui n'ont pas encore reconnu la Constitution de l'empire, seraient sommés de déclarer qu'ils acceptent cette constitution et qu'ils reconnaissent l'élection du chef de l'empire, ainsi que la loi électorale.

3° Que ces gouvernemens seraient invités en outre a s'abstenir de toute mesure propre à entraver l'expression légale de la volonté du Peuple, notamment à ne pas faire usage de leur droit de proroger ou de dissoudre les chambres, mais plutôt à les convoquer ou à les laisser vaquer a leurs travaux jusqu'à ce que la Constitution de l'empire ait été mise en vigueur.

4° Que le pouvoir central provisoire serait chargé d'exécuter ces diverses décisions. Le ministère de l'empire devra rendre compte à l'Assemblée du résultat de ses démarches d'ici au 3 mai.

L'Assemblée s'est ensuite ajournée au 30 avril.

— Le gouvernement bavarois a déclaré nettement ne pas accepter la constitution. Quant au roi de Wurtemberg, une fois décidé à céder, il a été jusqu'au bout. La phrase qui pouvait laisser quelque doute dans sa déclaration a été abandonnée par lui. On l'a rayée de la déclaration, et l'acceptation du roi est maintenant sans réserves.

— On écrit de Hambourg qu'un détachement de troupes allemandes, cerné par des forces supérieures, a subi, le 22 avril, un grave échec. Il existe dans l'armée allemande qui opère contre les Danois une mésintelligence très vive entre le général prussien Pritwitz, qui commande en chef les troupes d'invasion, et le duc de Saxe-Cobourg-Gotha, qui y commande une division. Un cartel même a été échangé entre ces deux personnages ; l'exécution en a été empêchée jusqu'ici par de puissantes influences. Le vif mécontentement qui existait l'an passé contre le général prussien Wrangel continue à régner contre le général Pritwitz.

Après la retraite des Danois des deux duchés, le général Wrangel, quoique sollicité par les chefs de l'armée allemande, leur refusa constamment de porter la guerre dans le Jutland. Il laissa ainsi à l'ennemi le temps de s'y concentrer. On accusa ce général de recevoir des instructions secrètes de Berlin et d'être plutôt le général du roi de Prusse que celui du pouvoir central allemand. Cettte année les mêmes motifs de mécontentement parmi les troupes existent et se font jour contre le général Pritwitz. On l'accuse de refroidir l'ardeur de l'armée et le duc de Saxe-Cobourg ne lui a pas dissimulé tout le mécontentement des troupes dans des termes très-vifs. On dit que le général Pritwitz est astreint à cette inaction par les ordres secrets du roi de Prusse.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 28 *avril*. — Si les hommes qui nous gouvernent avaient réellement au cœur les sentiments qu'ils affichent aujourd'hui ; s'ils possédaient seulement la connaissance des besoins nouveaux qu'une situation nouvelle a créés, ils se seraient empressés d'organiser l'instruction, de manière à la rendre accessible à tous. Chaque pas que l'on fera vers l'amélioration de la condition morale du peuple, nous éloignera nécessairement des révolutions. C'est en donnant satisfaction à tous les intérêts, à tous les besoins légitimes, que l'on effacera ces antagonismes, ces haines de classes que crée l'extrême misère, à côté de l'insolence privilégiée, et qui amènent les crises sociales, si fatales au progrès. Or, pour un gouvernement démocratique, au premier rang de ces besoins à satisfaire se placent le besoins moraux. Développer l'instruction, la rendre gratuite, obligatoire même, voilà le plus impérieux de ses devoirs. (*La Nation.*)

— La Chambre des représentants, dans sa séance du 27, a adopté par 61 voix contre 6 le projet de loi tendant à la réduction du personnel des cours et des tribunaux. Elle a repris ensuite la discussion du projet de loi de révision du code pénal et disciplinaire de la marine marchande.

M. le ministre de la justice a donné communication d'un projet de loi ayant pour objet l'allocation d'un crédit de 800,000 fr. pour l'achat, dans les Flandres et dans les Frisons, de toiles destinées à l'exportation.

La Chambre, enfin, a pris en considération, sans débat, la proposition de M. Lelièvre.

M. Lelièvre a été frappé des inconvéniens qui résultent de la puissance souveraine attribuée par la législation actuelle aux députations permanentes en matière de milice.

« Les décisions des députations permanentes, en matière de milice, devraient être, dans le système de M. Lelièvre, motivées à peine de nullité, notifiées aux miliciens qui auraient succombé dans leur réclamation. Le pourvoi en cassation devrait être fait dans les dix jours. Tous les actes de cette procédure seraient exempts de frais. Lorsque la cassation serait prononcée, la cause serait renvoyée à la députation permanente d'un autre conseil provincial.

(*Emancipation.*)

— Avant-hier a eu lieu une réunion des délégués des chemins de fer belge, rhénan et français (du Nord), pour prendre les arrangements nécessaires à l'établissement des convois de nuit. Tout porte à croire que l'on est près de s'entendre et que les convois de nuit ne tarderont pas à être organisés.

— M. Ed. Thayer, directeur des postes de France, est à

---

vécut pas au balayage.

Notre intention n'est pas de passer en revue les nombreux projets d'achèvement présentés jusqu'à ce jour ; cet examen nous entraînerait trop loin ; nous allons nous contenter de faire part, à ceux de nos lecteurs que la question peut intéresser, de l'idée fort peu compliquée qui serait la nôtre au sujet de cet achèvement.

L'on devrait, ce nons semble, sans trop se préoccuper de l'irrégularité qui en résulterait, persister, avant tout, dans les intentions de Napoléon, en opérant au plus tôt la jonction, par le prolongement de l'aile inachevée.

Nous jugeons bien d'avance que le terrain une fois déblayé, le défaut de symétrie sera beaucoup plus sensible qu'il ne l'est maintenant et que le manque de correspondance des deux portes principales du Louvre ne laissera pas que d'affecter désagréablement le regard ; mais c'est là chose inévitable et l'on ne peut que pallier cette défectuosité en mettant le spectateur hors d'état de s'apercevoir que les deux portes ne sont pas en alignement ;

Il s'agirait d'élever au centre de la place, à l'endroit où l'axe prolongé des Tuileries rencontrerait celui du Louvre, un monument polygonal dont les angles auraient le degré d'ouverture déterminé par l'angle excessivement obtus qui résulterait de l'intersection des deux axes.

Un des côtés de ce monument, probablement endécagone, ferait face aux Tuileries ; un autre serait en regard du Louvre, et, comme tous les autres côtés adjacents, ils seraient percés, dans le soubassement, de larges arcades assorties, en largeur du moins, avec celle de l'arc-de-triomphe.

Ce monument, qui rappellerait, moins les dimensions, la tour de porcelaine de Nankin, devrait avoir une hauteur approximative de 40 mètres : 15 mètres pour le soubassement, 12 pour un premier étage, 10 pour le second et 3 mètres pour un phare électrique suffisant à l'éclairage de la place. On devrait fondre harmonieusement dans son ordonnance les divers styles qui ont présidé et présideront à l'édification complète du Louvre, des Tuileries et de leurs intermédiaires. Puis au-dessus du soubassement et aux angles du polygone seraient placées les dix statues des rois qui, à partir de Dagobert ou seulement de Philippe-Auguste inclusivement, ont le plus contribué à amener ce palais à l'état auquel il est parvenu de nos jours.

Au sommet se dresserait, soutenant le phare de sa main, une statue colossale, en bronze, de la République de 1848, à qui il est sans doute réservé de terminer l'œuvre de cette succession de souverains.

Au-dessus du premier étage et à chaque angle on érigerait les statues des dix architectes et sculpteurs les plus illustres dont les mains savantes ont préparé et mené à bien cette luxuriante végétation de la pierre et du marbre.

Des ornements dont le caractère serait déterminé d'avance, des trophées emblématiques de l'avenir et du passé couronneraient le deuxième étage et formeraient le piédestal de la statue de bronze ; il est inutile de faire observer que ces étages iraient en progression décroissante à peu près comme le pavillon qui fait face à la maison d'Or, au coin de la rue Lafitte et du boulevard.

L'intérieur de ces deux étages offrirait une permanente exposition des produits les plus remarquables de l'art français à partir de Dagobert dont l'escabelle d'or, œuvre de saint Eloi, pourrait, par exemple, faire partie.

Récapitulons à présent : nous trouvons d'abord la forteresse du Louvre ; forteresse, palais et prison à la fois ; tanière redoutable où le pouvoir royal se ramassait avant de bondir, et d'où rayonnaient les effets de la protection ou de la colère. C'est la bête fauve armée de dents et de griffes éveillant les terreurs du vassal sous les rugissements de la menace.

Quelques siècles plus tard cette puissance souveraine devenant traitable et s'apprivoisant à mesure qu'elle se faisait robuste fondit en des formes plus avenantes ses rudesses hérissées de créneaux ; l'ours se léchait.

Les élégances du monarque chevaleresque ne pouvaient s'accommoder de tant de meurtrières et de machicoulis.

D'ailleurs, l'art étouffé durant de longs jours sous de sauvages étreintes, l'art renaissait et le beau se hâtait de reprendre sur la matière fécondée de magnifiques effulgences. La forme emprisonnée et mise à la diete par les exigences du catholicisme, reprenait à vue d'œil des contours qui crevaient de santé ; à quelque temps de là, Titien fit chatoyer sur la toile la nudité splendide et provoquante de ses éblouissantes courtisannes.

Ce fut une flamboyante orgie de marbre, de cristal, de bronze, d'or, de velours, de pourpre, de satin et de chair.

Donc le Louvre eut sa renaissance, elle coïncida avec celle de l'art.

Après l'initiative de François Ier, exécution du projet par Pierre Lescot sous Henri II.

Sous Henri IV, idée de la réunion des deux palais.

Sous Louis XIII, agrandissement du projet ; réunion des Tuileries au Louvre du côté du quai.

Sous Louis XIV, élévation de la colonnade et de la façade donnant sur la rivière, par Perrault.

Sous Louis XV, continuation, d'après les plans de Perrault, de la façade du Louvre jusqu'à la rue du Coq.

Louis XVI eut de bonnes intentions.

Quant à la République de 93, elle ne songea guère au Louvre ; la bâtisse n'était pas son fait : elle démolissait.

L'Empire mit les choses dans l'état où elles sont aujourd'hui.

Une question sujette à controverse serait celle-ci : Le Louvre eût-il gagné à être l'ouvrage d'un seul homme ? Quel que puisse être à cet égard l'avis de personnes plus compétentes que nous, nous prenons parti pour la négative.

Certes il serait à souhaiter que les continuateurs de Pierre Lescot eussent, en même temps, été les héritiers de son immense talent ; mais à part ce fait qui n'intéresse pas la question, nous pensons que si l'unité la plus absolue est généralement à désirer dans des œuvres de proportions ordinaires, il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit de constructions tout-à-fait en dehors des mesures usitées ; n'ayant jamais été grand partisen des choses strictement tirées au cordeau, nous jngeons qu'une persistance par trop opiniâtre dans les mêmes ordonnances, doit engendrer pour des masses si étendues une monotonie dont les rigueurs de l'unité ne consoleraient pas.

Il en serait comme des allées du parc de Versailles ; on a tout vu du premier coup-d'œil, et la curiosité, n'ayant plus de pâture, la promenade en est toute attristée.

Cette fusion de divers styles, loin de nous déplaire, nous rappelle agréablement la contexture d'un opéra dont les morceaux, bien que reliés à l'ensemble par des similitudes de parenté, n'en ont pas moins dans leurs rapports toute l'indépendance de la variété.

Brantôme parle d'un certain château qu'il vante comme l'un des plus beaux de la Renaissance, bien que celui de Fontainebleau, et d'autres encore, très remarquables, existassent à cette époque ; ce château, que nous avons vu fort souvent, est celui de Montal, situé au fond du Quercy ; pas une des croisées si richement sculptées de la façade intérieure ne ressemble à sa voisine immédiate.

Le caprice de l'artiste qui fouilla ces admirables reliefs ne s'est pas répété une seule fois ; et tout cela procure à l'œil un plaisir inexprimable.

Entre autres blâmes, on peut généralement reprocher à l'architecture sa trop grande sagesse et ses tendances au poncif. Nous lui voudrions un peu plus de laisser aller dans les poses, et nous lui conseillons des gestes plus arbitraires ; pourquoi, par exemple, ne pas assouplir de temps à autre sa carapace quadrangulaire?

Un Italien, dont le nom nous échappe, a élevé une église ; où s'est contenté d'en dresser le plan (nous ne savons pas au juste) ; c'est un immense œuf de pierre posé sur le dos de quatre grands diables d'anges de stature ultra-colossale... Le tout nous a paru hardiment beau, et l'innovation nous a fort agréé ; terminons.

Il nous est avis que les architectes désignés pour l'achèvement ne devront pas se faire les copistes de leurs devanciers.

La liste des dynasties est close à tout jamais, et les royautés ont leurs flancs taris ; la France, murie par la pensée, vient d'atteindre sa majorité ; elle a remercié ses tuteurs et veut continuer leurs pouvoirs. Par une étrange ironie des révolutions de l'humanité, la République est appelée à couronner l'œuvre monarchique. Il faut donc qu'elle appose son cachet original sur cette œuvre ; il faut que le peuple, creusant les frontons de sa griffe, s'y manifeste en suprême souverain, et que son symbole expressif, dominant tout l'ensemble, y apparaisse dans sa splendeur comme une affirmation sévère et comme une raillerie majestueuse.

ANGE PECHMÉJA.

On parle de l'ouverture très prochaine du Château-Rouge et de sa nouvelle direction. Les nouveaux propriétaires de ce vaste établissement n'ont rien négligé pour rendre au jardin toute son antique splendeur.

L'inauguration des *soirées*, qui doit avoir lieu le 3 mai, se fera par une fête qui attirera tout Paris, à en juger par une partie du programme qu'on a bien voulu nous communiquer *officieusement*.

Eclairage brillant à giorno, feu d'artifice, musique militaire sur la pelouse et le fameux orchestre de danse dont la direction est confiée, dit-on, à M. Max. — Tels sont très sommairement, sans doute. les principaux détails de cette fête. A bientôt donc l'ouverture.

Bruxelles pour hâter la conclusion d'une nouvelle convention postale avec notre pays.

— On assure maintenant que c'est à partir du 10 mai que commencera le service d'été du chemin de fer et la marche des convois à grande vitesse entre Paris et Bruxelles.

ESPAGNE.

MADRID, 22 *avril*.—Aujourd'hui dimanche, il n'y a pas eu de bourse à Madrid.

—On croit que les cortès fermeront au commencement de mai.

—Bourse de Madrid, 23 avril : Titres 3 0|0 24 7|8 papier; 5 0|0 10 3|4 coupons détachés. Coupons non appelés à la capitalisation, 6 1|4 au comptant. Vales non consolidés, 6 0|0 papier. Dette sans intérêt, 4 0|0 papier. Les actions de la Banque de Saint Ferdinand, 70 au comptant ; 72 0|0 papier. Bons du Trésor de l'emprunt forcé, 68 1|2.

MADRID, 24 *avril*. — Le courrier de Catalogne n'est pas arrivé hier. Il paraît qu'il a été arrêté par une bande aux environs d'Igualada et dévalisé. Nous lisons dans une lettre de Cornudella que le cabecilla Borges est mort des suites de ses blessures.

Les lettres d'Andalousie parlent d'une conspiration carliste qui a été découverte à Séville. Quelques uns des individus qui avaient pris part à cette conspiration ont été arrêtés.

—Le capitaine général de la Catalogne écrit au gouvernement pour lui annoncer le bon effet produit dans la population et dans l'armée par l'affaire de Pinos, où les rebelles ont été complètement battus.

Le sénat, dans sa séance du 23 avril, a voté le projet de loi relatif à la banque de Saint-Ferdinand.

Le congrès a continué la discussion de la loi sur le clergé. M. Benavidès a prononcé un discours piquant et incisif dans lequel il s'étudie à prouver que le ministère demande un vote de confiance, que quant à lui il se refuse à le lui accorder.

M. Arrazola, ministre de la justice, lui a répondu.

M. Romero a soutenu le projet de loi.

PORTUGAL.

On a reçu par Southampton des nouvelles de Lisbonne à la date du 19. La situation financière y était déplorable à tel point, dit le *Daily News*, que la famille royale avait été obligée de verser une partie de son revenu dans le trésor. Les vins n'y trouvaient d'acheteurs à aucun prix.

Charles-Albert était arrivé à Oporto, où il compte fixer sa résidence. On le dit fort abattu.

NOUVELLES DIVERSES.

La réaction marche à son but par tous les moyens, on vient d'arrêter aujourd'hui trois individus porteurs de bulletins sur lesquels étaient inscrits en gros caractères les mots : *A bas la République!*

—Ce n'est point du tout pour avoir quitté son poste que M. Napoléon Bonaparte a été révoqué; c'est à cause d'une lettre écrite de Madrid, le 15 avril et déjà publiée dans quelque journaux. Voici cette lettre qui confirme suffisamment les paroles que l'ex-ambassadeur d'Espagne avait, dit-on, prononcées à son passage à Bordeaux.

« Monsieur le président,

» Je vous remercie de l'offre que vous me faites, au nom de votre comité, de la candidature dans le département de la Seine. Rien ne saurait me flatter davantage que d'être nommé représentant du Peuple à Paris.

» Ma ligne politique, vous la connaissez : partisan de l'ordre, ami du président, que je défendais avec le Peuple quand les réactionnaires l'attaquaient, je ne crois pas qu'il faille en revenir aux hommes ni aux formes du passé pour guérir les plaies de notre patrie!

» La seule voie de salut me semble être le respect de la Constitution républicaine appliquée franchement. L'amour des peuples et une conciliation démocratique à l'intérieur, une politique grande, sage et énergique à l'extérieur, seule digne de la France et d'un Bonaparte; voilà ce que j'ai voulu, ce que je poursuivrai si mes concitoyens de Paris m'appellent à la représentation.

» Votre tout dévoué concitoyen,

» NAPOLÉON BONAPARTE. »

— Il y a un fait que personne ne peut nier : c'est qu'au 23 février la dette monarchique flottante, exigible, était d'un milliard. Ce fait, ce n'est pas la République qui l'avait créé : elle l'a seulement fait connaître, et cette dette qu'elle n'avait pas faite, elle l'a payée. (*L'Atelier.*)

— Le 20 courant, la direction des Beaux-Arts a dressé un règlement en 11 articles, concernant l'exposition prochaine des œuvres des artistes vivants dans le palais des Tuileries.

Un jury électif va être formé, il se composera de vingt-neuf membres, formant trois comités :

Celui des peintres, quinze membres; celui des sculpteurs, neuf; celui des architectes, cinq; en tout, vingt-neuf.

Néanmoins, les œuvres des membres de l'Institut, des pensionnaires de Rome, des décorés et des médaillistes seront reçues sans examen.

Ce sont ces comités qui prononceront l'admission ou le refus des ouvrages à l'exposition.

— Tous les journaux socialistes publient aujourd'hui la déclaration suivante :

« Après trois jours de délibération, le Comité démocratique-socialiste a décidé aujourd'hui, à quatre heures, qu'en principe, la surveillance d'un commissaire de police ne doit ni ne peut, en aucun cas, être subie dans une réunion électorale.

» Ce soir encore, il délibère sur la meilleure marche à suivre pour garder intact le droit de libre suffrage, base du droit républicain.

» Il a la ferme volonté de se défendre sur le terrain de la Constitution.

» Au nom du mandat qui lui a été confié;

» Au nom des progrès obtenus déjà par notre courageuse attente;

» Au nom de la révolution qui reprend partout sa marche;

» Au nom de la victoire électorale promise à notre discipline;

» Au nom de la République démocratique et sociale;

» Il adjure le peuple de quitter la rue où ses ennemis l'appellent, de mépriser les provocations d'une faction aux abois, de prouver une fois encore au pays que les perturbateurs sont ceux qui violent le droit et la Constitution.

» A qui voudrait un 23 juin, répondons par un 29 janvier. »

—Dès 10 heures, ce matin, une dizaine de sergents de ville étaient en permanence à la porte Saint-Denis avec mission de dissiper les rassemblements.

Pour qui connaît Paris et ses mœurs, il n'est pas douteux que c'était là un excellent moyen pour faire que ces attroupements recommencent aujourd'hui plus nombreux et plus tôt qu'hier.

Sans doute que le comité de la rue de Poitiers a donné des ordres en conséquence.

— Le décret de l'Assemblée nationale du 7 juin dernier contre les rassemblements, vient d'être placardé, non seulement à Paris, mais jusque dans les communes les plus éloignées de la banlieue, à huit ou dix mille exemplaires.

Comme le préfet de police a eu le soin tout particulier d'indiquer en tête du placard l'endroit où se forment les rassemblements, c'est-à-dire la porte Saint-Denis, on peut affirmer, sans crainte, qu'il va y avoir ce soir nombreuse société sur les boulevards s'il fait beau temps.

— Il paraît que les légitimistes ont un hôtel des monnaies quelque part où ils frappent des pièces de un et de deux francs à l'effigie de Henri V, leur adoré monarque. Paris est, dit-on, infecté de toutes parts par cette monnaie.

— D'immenses préparatifs se font à l'Hôtel-de-Ville pour donner au président de la République une grande et magnifique fête dans la nuit du 4 au 5 mai, 28e anniversaire de la mort de l'empereur Napoléon, sur le rocher de Sainte-Hélène.

— A deux heures, cet après-midi, barrière Poissonnière, a eu lieu le banquet des prêtres socialistes. Tous les représentants montagnards y assistaient.

— Depuis cinq ou six mois le musée des œuvres des sculpteurs français, côté nord-ouest du Louvre, demeure fermé au public par la volonté d'on ne sait quel employé subalterne.

— On a déjà annoncé que la Transfiguration de Raphaël avait été vendue à un Anglais moyennant 25,000 fr. Ce n'est pas vrai. Un journal contre-révolutionnaire annonce aujourd'hui qu'une Vierge en or massif, ciselée par Benvenuto Cellini, avait été également vendue à un marchand anglais par les révolutionnaires romains. Ce n'est pas vrai. (*La Vraie République.*)

— L'affaire des troubles de Limoges est terminée : voici la substance de l'arrêt de condamnation.

La cour condamne Genty à la déportation ;

Massy, à cinq ans de bannissement ;

Dussoubs jeune, Villegoureix, Bulot, Raybaud, Talandier, Briquet, Négrou, Peyzareix et Dubourg, à deux ans de prison ;

Bardonnaud, Lerasle, Catherinaud et Duclair, à un an de la même peine ;

Durin, à six mois de la même peine et cent francs d'amende.

Les condamne tous solidairement aux dépens, et fixe à six mois la durée de la contrainte par corps.

Les autres accusés déclarés non coupables ont été mis en liberté.

— La prison modèle cellulaire, rue Traversière-Saint-Antoine, destinée à remplacer la Force, va être inaugurée du 1er au 15 mai.

VARIÉTÉS.

PETITS TRAITÉS PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Dupin.

Il a fallu qu'au sortir de nos luttes civiles, un général vînt, du pommeau de sa sanglante épée, heurter aux lourdes portes de l'Institut, pour tirer de leur sommeil MM. de l'Académie des sciences morales. Le chef du gouvernement, étonné de cette guerre de géants venait demander à l'Académie quelles étaient les doctrines capables d'enfanter de tels hommes, ajoutant que lui, soldat, habitué à batailler, n'avait eu le temps, ni le loisir nécessaires pour étudier ces sortes de choses; mais que l'Académie devait les connaître, que c'était là son but d'utilité publique, son travail journalier.

Grand fut l'étonnement de l'assemblée; vainement, avant et depuis 1830, Owen, Saint-Simon, Fourier, Considerant, Cabet, Pierre Leroux, Villegardelle, Vidal, Proudhon, Louis Blanc avaient fait la critique des conditions sociales actuelles; vainement ils avaient appelé l'attention de l'Académie sur la misère et le paupérisme, fruits empoisonnés du désordre physique et moral de la société et de la flagrante hostilité des intérêts généraux et privés; vainement ils avaient proposé des moyens pratiques propres à relier le passé à l'avenir, afin de préserver le présent des mêlées sanglantes qu'enfante le désespoir : l'Académie, peut-être seule en France, ignorait complétement l'immensité du travail intellectuel opéré par les ouvrages de ces libres penseurs dans l'esprit des travailleurs.

Le socialisme, répondit l'Académie, n'est le fait que de quelques cerveaux détraqués, et si par malheur des ignorants se sont laissé prendre aux promesses fallacieuses de ces fabricants d'utopies, avant peu nous aurons fait bonne et prompte justice des apôtres et des disciples.

Dix mois se sont écoulés depuis ce jour; pour terrasser le monstre, l'Académie a mis en réquisition ses noms les plus illustres : Dupin, Thiers, Mignet, Blanqui aîné, Cousin et Passy. De par elle ils eurent charge d'âmes, ils durent préparer à la nation française le pain de la vie propre à ramener au bercail les brebis égarées à travers les ronces et les buissons épineux du socialisme; le vin de l'avenir pour fortifier celles qui, plus dociles, n'avaient jamais cherché à s'éloigner des pâturages permis.

Dix traités ont paru sous le patronage de ces pasteurs officiels des Peuples, des traités contenant de splendides anathèmes contre le socialisme et ses conséquences; et le socialisme, loin d'être vaincu, voit s'agrandir chaque jour le cercle de ses disciples. Seulement, que l'Académie nous permette une observation : si le socialisme est un poison, dont les publication de MM. Dupin, Thiers et consorts sont l'antidote, il est peu généreux, par ce temps de misère, de vendre 40 centimes un contre-poison nécessaire; si, au contraire, ces publications ne contiennent pas des vérités tellement palpables qu'elles frappent l'esprit de tous, il est odieux de mettre une spéculation quelconque sous le patronage d'un corps savant constitué. En tous cas, l'Académie devait donner et non vendre ces traités.

M. Dupin est un des premiers entré en lice; il est vrai que pour cela il n'a pas fait de grands frais d'imagination, il s'est contenté de faire réimprimer ses cours de 1840, en les assaisonnant de quelques réflexions nouvelles. La lecture des deux brochures de M. Dupin laisse dans l'esprit de tout homme d'étude cette singulière impression que M. Dupin, qui combat le socialisme à outrance, n'a jamais, au grand jamais ouvert un livre ou un journal socialiste.

Où avez-vous pris, par exemple, M. Dupin, que M. Proudhon fût communiste; M. Proudhon, qui méconnaissait parfois la puissance morale et productive de l'association, s'est constitué le champion de la liberté individuelle. Vous deviez savoir, monsieur, que le communisme, dans ses développements les plus sérieux, frappé des maux résultant de l'état d'isolement de l'homme dans le monde, a presque toujours annihilé l'individu au profit de l'association dont il fait partie; niant ainsi un des droits les plus légitimes de l'espèce humaine, l'initiatif et l'originalité de l'action individuelle. C'est ce côté faible du communisme que M. Proudhon a si souvent attaqué dans sa polémique.

Vous vous trompez sur M. Proudhon ou sur le communisme, qui, dites-vous, veut : « supprimer à la fois la famille, source des vertus privées (témoin la *Gazette des Tribunaux*), et la propriété; c'est-à-dire et le moyen du travail chez l'homme civilisé.

» Et ce désordre universel rêvé par eux, ils ont osé l'appeler l'*Organisation du Travail*. »

Dans la discussion écrite, on cite ordinairement. Dans l'ouvrage de Louis Blanc, que vous avez l'air d'attaquer dans ce paragraphe, il n'est nullement question de la famille, ni de la propriété individuelle, il s'agit de faire que l'Etat soit le détenteur ou le distributeur général des instruments de travail, en même temps qu'il surveillerait entre les associés la juste répartition des produits ; c'est un système détestable, sans doute, mais qui n'a rien en soi dont la France puisse rougir.

M. Dupin parle ensuite de partage et de loi agraire; de bonne foi, nul des auteurs cités plus haut a-t-il jamais essayé de relever cette vieille bannière des tribuns, cet épouvantail du patriciat romain ?

La transformation de la propriété prévue par les socialistes n'en implique pas le moins du monde le partage égal et immédiat, ce qui ne serait pas une transfiguration ascendante, mais un retour vers une forme vieillie, un pas rétrograde vers des civilisations épuisées.

Prenez garde, M. Dupin, la mauvaise foi est une arme à double tranchant, et les fougueux anathèmes dont vous poursuivez ceux qui prêchent la transformation de la propriété retombent de tout leur poids sur ces réformes de 89 dont vous êtes l'apologiste passionné. La situation est la même, le capital et les intérêts qu'il prélève sont à l'ouvrier ce que les droits féodaux étaient à la bourgeoisie de cette époque.

Ensuite, pourquoi toujours attribuer aux gens ce qu'ils n'ont jamais dit ou écrit ; un professeur émérite doit se sentir assez fort pour donner à ses adversaires place égale au soleil de la publicité. Après un magnifique éloge de 89 et du règne de Louis-Philippe, M. Dupin passe à une forme de la loi agraire, le partage intégral entre tous les Français du revenu réel de la France; ce revenu, égal à dix milliards, donnera à chacun par jour ou par tête 80 centimes. Ici vient se placer dans le livre une touchante élégie sur la perte des sciences, des arts, de l'industrie, dont ce partage serait suivi. Réfuter M. Dupin sur ce terrain serait trop facile ; nous allons seulement démontrer l'insigne mauvaise foi de sa méthode de raisonnement.

Dix milliards produits et consommés par 34,000,000 d'hommes, voilà la situation actuelle. Mais sur ces 34,000,000 d'individus, il y en a au moins sept dixièmes d'improductifs : les vieillards, les enfants, la majeure partie des femmes, la plupart des employés, les armées, et tant d'autres, sont nourris par les trois dixièmes producteurs, lesquels donnent en moyenne 80 centimes à chaque individu. Or, une administration sage et prévoyante rendrait à la production au moins trois dixièmes d'improductifs, ce qui élèverait le revenu de chacun à 1 fr. 60 au minimum. Si maintenant on ajoute à cette somme de 1 fr. 60 la diminution sur le prix de revient qui s'établirait immédiatement sur les marchés, par le plus grand nombre de producteurs et par la disparition des agents parasites du commerce et de l'industrie, diminution égale au moins à cent pour cent, il résultera quu chaque individu se trouvera possesseur d'un revenu journalier de 3 fr. 20, revenu qu'aucun ouvrier, quelque intelligent qu'il soit, ne peut presque jamais atteindre et que rien ne lui garantit.

Ensuite cette théorie du partage du revenu brut n'a jamais été donnée comme base d'une organisation sociale; elle a été citée pour établir nettement la différence actuelle de position entre les hommes d'un même pays, pour démontrer que la possession de cent mille livres de rente, plus ou moins, implique la dépossession du droit commun, du droit de vivre pour une égale quantité d'hommes; pour démontrer les lacunes et les vices d'une législation qui entoure de garanties sans nombre la propriété territoriale et ne touche au droit des travailleurs que pour les entraver, qui hérisse de difficultés l'expropriation judiciaire et regarde sans sourciller jeter sur le pavé des milliers d'hommes, sans autres propriétés que leur travail, qui n'a de soins, de sollicitudes que pour la matière merte, et qui, par une étrange aberration des législateurs, ou plutôt par suite des préjugés aristocratiques, dérivant du droit romain, dont nos codes sont imbus, place l'homme, la créature intelligente faite à l'image de Dieu, au-dessous de la brute, de la bête de somme, dont l'existence est au moins garantie, et l'homme et la bête au-dessous de la terre, la matière inintelligente, l'instrument du travail destiné par la Providence à rendre l'homme heureux et non à le tyranniser.

M. Dupin tombe ensuite sur l'égalité du salaire, ne jouons pas sur les mots; si, par égalité, vous entendez la rétribution égale des journées chez tous les travailleurs d'une même industrie, nous disons que cette question nous semble prématurée, vu l'état d'ignorance de la plus grande partie de la bourgeoisie et des ouvriers. Nous croyons que ce mode de répartition doit être la conséquence d'une autre organisation sociale, mais ne peut être un moyen d'arriver à ce changement. En tous cas, nous protesterons de toutes nos forces et de toute notre énergie contre la base donnée par M. Dupin pour la fixation du salaire.

Selon l'économiste, la journée du manœuvre est calculée sur sa force brute mise en balance avec une force que quelconqne donnée par l'eau, la vapeur, le vent ou un animal, et pourrait se formuler ainsi :

Tant d'hommes égalent un cheval, un cheval coûte tant d'achat, tant de nourriture, donc un homme, qui ne coûte rien d'avance et qu'on ne soigne pas en cas de maladie, vaut tant.

Oui, nous protestons formellement contre cette assimilation de l'homme à la bête ou à la matière inerte, trop fréquente chez les purs économistes. Nous rappellerons à M. Dupin qu'un autre Dupin, procureur général, a dit quelque part qu'avant les lois humaines écrites, discutées par l'homme, il y a des lois immuables, imprescriptibles, divines auxquelles nul ne peut porter atteinte sans violer le pacte social.

Eh bien! une de ces lois divines est, sans contredit, le droit de vivre que chacun apporte en naissant, et qu'il constate par sa présence à la lumière.

Or, partant de ce principe, nous dirons à M. Dupin que tout salaire qui n'est pas en rapport avec les besoins matériels et intellectuels que la société a développés elle-même chez l'individu viole le pacte fondamental, et que, dans toute agrégation d'individus réunis par un contrat volontaire les parties lésées ont toujours eu le droit de résilier un ordre de choses qui les froissait dans le plein exercice de leurs droits sociaux.

Appliquons ce principe aux manœuvres à 2 fr. de M. Dupin, cet homme a une femme et deux enfants, lui n'est jamais malade, ne chôme jamais (cas exceptionnel), il gagne 600 f. par an; sa femme, dans les mêmes conditions de bonheur, 15 fr. par mois; soit pour l'homme et la femme 780 fr. par an, qui, divisés par 4, donnent par jour à chacun 63 centimes.

A Paris, cette somme est-elle suffisante? Et ceux qui veulent changer un ordre de choses aboutissant à de pareils résultats sont, sans aucun doute, de grands anarchistes.

Certes, le manœuvre de M. Dupin ne se plaindrait nullement du partage égalitaire du revenu.

Bien plus, tous les travailleurs y gagneraient, ceux des campagnes comme ceux des villes, les ouvriers de luxe comme les ouvriers d'objets de première nécessité, les travailleurs des fabriques comme les laboureurs et les prolétaires des campagnes; car, on peut sans crainte d'être démenti, évaluer la moyenne générale du salaire pour les ouvriers des villes à 75 fr. par mois et celle du salaire des compagnons de 35 à 45 fr.

Est-ce assez pour vivre, répéterons-nous à l'admirateur quand même de la répartition des richesses dans la société, ou bien est-ce vivre que de gagner juste ce qui est nécessaire pour ne pas mourir ?

Mais, à défaut de logique et de raisons concluantes, le blâme de l'ignorance et l'exercice de la mauvaise foi se retrouvent à chaque ligne de ces brochures quand il s'agit des socialistes; en revanche, elles n'ont pas assez d'éloges pour les riches et les caisses d'épargne. Sans les riches, la société serait perdue, elle retomberait dans la plus profonde barbarie; et, s'appuyant sur le passé, le professeur démontre sans peine les merveilles obtenues jadis par la concentration des richesses entre quelques mains. Mais il ne s'ensuit pas que cette concentration, ayant été nécessaire dans une société aristocratique et féodale, le soit aussi dans une société démocratique et socialiste.

La démocratie ou participation de tous au gouvernement, étant le terme opposé à l'aristocratie ou gouvernement de quelques-uns, comme le socialisme, ou accord des intérêts particuliers dans un intérêt général et collectif, est le terme opposé à féodalité, ou absorption de toutes les forces partielles au profit d'un seul individu, il doit nécessairement arriver que la diffusion générale des richesses, leur dispersion entre les mains de tous doit donner, d'après la loi des extrêmes, des résultats ou des produits identiques ou même supérieurs à ceux obtenus par la concentration.

Et d'avance on peut rassurer M. Dupin sur les dangers qu'il semble redouter pour l'humanité de l'abaissement successif des grandes fortunes.

Quant aux caisses d'épargne, en parler dépasserait la longueur de nos articles; nous y reviendrons plus tard d'une manière spéciale. M. Dupin combat dans un autre passage la gratuité du crédit en lui-même, regarde comme possible que l'intérêt tombe au-dessous de 1 0|0; certes il y a moins loin de 1 0|0 à zéro que de 50 0|0, taux de l'intérêt à Rome, à 1 0|0. Ainsi, d'après M. Dupin lui-même, le taux de l'intérêt peut arriver à un si infime intérêt, qu'il n'ait plus de signification mercantile.

Puis, pour péroraison, une longue et nouvelle diatribe contre les éternels ennemis de l'ordre et de la propriété, les socialistes qui, jusqu'ici, n'ont demandé qu'une seule et même chose, le bien-être matériel et intellectuel pour tous sans distinction, une répartition plus équitable des élémens de bonheur répandus sur la terre.

Ceux qui prêchent ces doctrines ne sont-ils pas plus près de la vérité que les économistes dont tous les travaux se sont bornés à la statistique officielle des meurtres et des assassinats de l'industrie et du commerce; qui n'ont su qu'êter les louangeurs officieux de tous les pouvoirs, ces flatteurs sans vergogne de toute force juste ou injuste, de toute domination quelle que fût son origine; dans les livres desquels les mots JUSTICE ET DROIT ne se rencontrent jamais; qui se sont faits les panégyristes patentés de toutes les turpitudes que punit le cod de commerce, et qui, s'ils l'osaient ou le pouvaient, feraient payer à chaque homme sa part d'air et de soleil pour la plus grande gloire du commerce et de l'accaparement, dernier mot, avec la charité, les secours à domicile et l'aumône sur la plus vaste échelle, des doctrines économiques.

X.

LE RÉDACTEUR-GÉRANT,
EUGENE CARPENTIER.

SPECTACLES DU 30 AVRIL 1849.

THÉATRE DE LA NATION. — Le Prophète.

THÉATRE-FRANÇAIS. — Le Legs, la marquise de Senneterre.

OPÉRA-COMIQUE. — Les Monténégrins, Gille le ravisseur.

SECOND THÉATRE-FRANÇAIS. — Rachel, les Mauvais sujets, le Tartufe.

THÉATRE-HISTORIQUE.—La Jeunesse des Mousquetaires.

GYMNASE. — Le Bouquet de violettes, Gardée à vue, l'Article 213, Coup de canif.

VARIÉTÉS. — L'Habit vert, le Vendredi, le Lion, Lauzun, Concert, Danse.

VAUDEVILLE. — Les Prétendans, Deuxième numéro de la Foire aux idées, J'attends un omnibus, Breda Street.

THÉATRE MONTANSIER. — Trompe la balle, E. H., Femmes saucialistes, Je suis enrhumé, l'Etourneau.

PORTE SAINT-MARTIN.—

AMBIGU. — Louis XVI et Marie-Antoinette.

GAITÉ. — Marcean, Graciosco.

THÉATRE-NATIONAL.—

FOLIES-DRAMATIQUES. — Mathieu, le Mirliton, le Mobilier Bamboche.

DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — Culottes et Cotillons, la Père Marcel, Ce qui manque aux Grisettes.

THÉATRE-CHOISEUL.—L'Anguille de Melun, ma petite Toinette, le fils du Rempailleur, Arlequin et Colombine, Saltimbanques, Tombola, Pierrot incorigible.

CIRQUE-NATIONAL—Champs-Elysées.—Ouverture, à 8 heures Soirée équestre.

THÉATRE DE LUXEMBOURG.—Mariage d'amour, la Californie.

SALLE VALENTINO, rue Saint-Honoré, 369.—Soirées dansantes, les mardis. samedis et dimanches.

CASINO DES ARTS. — Boulevard Montmartre, 12. Tous les soirs à sept heures grand concert. Prix, 1 fr.

SPECTACLES-CONCERTS.—Tableaux vivants.

DIORAMA (Bazar Bonne Nouvelle). — Vue de l'Eglise Saint-Marc.

PANORAMA.—Champs-Elysées.—Bataille d'Eylau.

JARDIN-D'HIVER—Champs-Elysées. — Promenades de jour, Marché aux Fleurs permanent, Cabinet de lecture gratuit. Salle d'exposition.—Prix : 1 fr.

CLOSERIE DES LILAS. — Bals les Dimanche, Lundi et Jeudi.

UN JEUNE HOMME marié, parlant également bien le français et l'allemand, capable de faire une classe de latin, depuis la huitième jusqu'à la quatrième, pouvant diriger un orchestre, faire un cours de musique vocale, donner des leçons d'instruments à vent et de piano, ou bien diriger un cours industriel, désirerait rentrer dans une institution où il pourrait mettre à profit ces divers connaissances.

S'adresser à l'administration du journal la *Tribune des Peaples* où l'on donnera des renseignements.

EPICERIE. L'Association fraternelle d'épicerie, rue du Cadran, 7, est définitivement constituée. Ses statuts sont publiés à la Bourse, son service pour Paris et les départements est complet.

Imprimerie de NAPOLÉON CHAIX et Ce.